

# Glossaire

Version 0 du 11 juillet 2016

# Glossaire - par ordre alphabétique

AAI	Cf. Autorité Administrative Indépendante.
AAP	Cf. Appel à projet.
AAP Blanc	Cf. Appel à projet blanc.
ABES	Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur.
ACCÉ	Application de consultation et cartographie des établissements.
Accord de consortium	Accord organisant les relations contractuelles entre les participants (système de gouvernance, confidentialité, propriété intellectuelle, répartition des fonds entre les partenaires...) pour l'exécution d'un contrat CE. Cet accord n'affecte pas les obligations découlant du contrat CE.
Accord de Transfert de Technologie	"Un accord de licence de brevet, un accord de licence de savoir-faire, un accord de licence de droits d'auteur sur logiciels ou un accord mixte de licence de brevet, de savoir-faire ou de droits d'auteur sur logiciels, y compris tout accord de ce type contenant des dispositions relatives à la vente et à l'achat de produits ou à la concession d'une licence pour d'autres droits de propriété intellectuelle ou à la cession de droits de propriété intellectuelle, à condition que ces dispositions ne constituent pas l'objet principal de l'accord et qu'elles soient directement liées à la production des produits contractuels.  Les cessions de brevets, de savoir-faire, de droits d'auteur sur logiciels ou d'une combinaison de ces éléments, sous réserve qu'une partie du risque lié à l'exploitation de la technologie soit supportée par le cédant, notamment lorsque le montant dû au titre de la cession dépend du chiffre d'affaires réalisé par le cessionnaire avec les produits qui sont produits à l'aide de la technologie cédée, de la quantité de produits fabriquée ou du nombre d'opérations réalisées à l'aide de la technologie concernée, sont également considérées comme des accords de transfert de technologie". (Article premier du règlement CE n°772/2004 de la commission du 27 avril 2004)
Activité	Une activité est développée par des personnes et fournit une production ; elle est limitée a priori dans le temps. L'activité est rattachée à des thématiques de recherche. L'activité peut être contractualisée ou non (c'est-à-dire faire l'objet d'une convention), et menée en partenariat avec d'autres unités et/ou d'autres participants (personnes ou personne morale). L'activité peut être indépendante d'un projet de recherche ou constituer un élément du projet.
ADUM	Application de gestion des doctorants, offrant des fonctionnalités d'animation d'une communauté en ligne, de communication, et d'outil collaboratif. L'application a été initialement créée par des doctorants de l'Université de Montpellier. C'est aussi l'association (loi 1901) de même nom qui édite cette application.
AERES	Cf. Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur.
AFSSAPS	Cf. Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé.
Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur	Opérateur dont les missions consistent essentiellement dans la mise en place et la gestion d'outils d'informatique documentaire permettant de faciliter la tâche des établissements dans l'élaboration et le suivi de leur politique documentaire. L'ABES est un EPIC sous tutelle du MENESR. Il a créé et opère les catalogues et applications suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sudoc, catalogue collectif de l'enseignement supérieur qui recense les collections de 165 établissements documentaires universitaires ou de recherche,</li> <li>• Calames, catalogue des manuscrits et archives de l'enseignement supérieur,</li> <li>• idRef : référentiel des autorités Sudoc,</li> <li>• theses.fr : moteur de recherche des thèses soutenues,</li> <li>• Star : signalement, dépôt et archivage des thèses (signalement exhaustif des thèses de doctorat soutenues en France),</li> <li>• Step : signalement des thèses en préparation</li> </ul>
Agence de Mutualisation des Universités et Établissements	Groupement d'Intérêt Public (GIP) organisant la coopération entre ses membres et servant de support à leurs actions communes en vue d'améliorer la qualité de leur gestion : <ul style="list-style-type: none"> <li>• contribuer à l'élaboration du système d'information des établissements,</li> <li>• permettre à ses adhérents de disposer d'une offre logicielle plurielle répondant à leur diversité,</li> <li>• accompagner les changements et la modernisation des établissements en matière de pilotage et de gestion.</li> </ul>

Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur	Autorité administrative indépendante (AAI) mise en place en 2007. L'AERES est chargée de l'évaluation des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes de recherche, des unités de recherche, des formations et diplômes d'enseignement supérieur, ainsi que de la validation des procédures d'évaluation de leurs personnels. Elle a été supprimée et remplacée par le HCERES par la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et la recherche complétée par le décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 relatif à l'organisation et au fonctionnement du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé	Agence française de sécurité sanitaire dont les missions, droits et obligations ont été repris en 2012 par l'ANSM (Agence Nationale de sécurité des médicaments et des produits de Santé).
Agence Nationale de la Recherche	Groupement d'intérêt public ayant pour mission la mise en œuvre du financement de la recherche sur projets en France, au travers entre autres de la mise en œuvre depuis 2010 des Investissements d'Avenir dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche (sélection, financement et le suivi des projets) ( <a href="http://www.agence-nationale-recherche.fr">www.agence-nationale-recherche.fr</a> <sup>[1]</sup> ).
Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé	Etablissement public français dont la mission principale, est d'évaluer les risques sanitaires présentés par les médicaments et plus généralement tous les produits de santé destinés à l'homme. Elle est aussi l'autorité unique en matière de régulation des recherches biomédicales.
AllEnvi	Alliance nationale de recherche pour l'environnement ( <a href="http://www.allenvi.fr">www.allenvi.fr</a> <sup>[2]</sup> ) Cf. Alliance thématique de recherche
Alliance thématique de recherche ; Alliances	Groupes de concertation chargés de réunir les principales institutions de la recherche publique dans le but principal de coordonner, dans certains secteurs identifiés, les priorités de la recherche et du développement définies par la stratégie nationale de recherche et d'innovation et en lien avec les organes du ministère chargé de la Recherche, tel l'Agence nationale de la recherche (ANR). Cinq alliances ont été créées en 2009 et 2010 dans le cadre de la Stratégie Nationale de Recherche et d'Innovation : <ul style="list-style-type: none"> <li>• AVIESAN, Alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé ;</li> <li>• ANCRE, Alliance nationale de coordination de la recherche pour l'énergie,</li> <li>• ALLISTENE, Alliance des sciences et technologies du numérique,</li> <li>• AllEnvi, Alliance nationale de recherche pour l'environnement,</li> <li>• ATHENA, Alliance nationale des sciences humaines et sociales.</li> </ul>
ALLISTENE	Alliance des sciences et technologies du numérique ( <a href="http://www.allistene.fr">www.allistene.fr</a> <sup>[3]</sup> ) Cf. Alliance thématique de recherche
AMUE	Cf. Agence de Mutualisation des Universités et Établissements
ANR	Cf. Agence Nationale de la Recherche
ANRT	Cf. Association nationale de la recherche et de la technologie
ANSM	Cf. Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé
Appel à projet	Offre de financement (on parle de financements par projet) émise par une entité publique (Commission européenne, ANR, Région...) qui met à disposition une enveloppe budgétaire pour des actions dont elle définit précisément les priorités. L'initiative peut aussi provenir d'une entreprise privée rencontrant un problème spécifique, d'une association ou de tout acteur de la société civile Les organismes de financement de la recherche peuvent lancer des appels d'offres sur des thèmes prédéfinis. Les groupes de chercheurs intéressés par la proposition peuvent ensuite postuler pour que le projet leur soit attribué.
Appel à projet Blanc	Appel à projet non-thématiques, ouvert à toutes les disciplines scientifiques et à tous types de travaux de recherche. La sélection de ces projets est uniquement basée sur la qualité scientifique du projet et des demandeurs.
Application de consultation et cartographie des établissements	Nouvelle interface de consultation des données de la base centrale des établissements (BCE), développée par le MENESR.
Archive disciplinaire	Archive réunissant l'ensemble de la production de plusieurs institutions dans un domaine scientifique donné.
Archive institutionnelle	Archive relevant d'une institution (université, grande école, organisme de recherche, association professionnelle) et ayant pour objectif de contenir, valoriser et conserver l'ensemble de la production scientifique de celle-ci.

Archive ouverte	« Réservoir » où sont déposées des données issues de la recherche scientifique et de l'enseignement et dont l'accès se veut ouvert c'est-à-dire sans barrière. Cette ouverture est rendue possible par l'utilisation de protocoles communs qui facilitent l'accessibilité de contenus provenant de plusieurs entrepôts maintenus par différents fournisseurs de données.
ArXiv	Archive de prépublications électroniques d'articles scientifiques dans les domaines de la physique, l'astrophysique, des mathématiques, de l'informatique, des sciences non linéaires et de la biologie quantitative, et qui est accessible gratuitement par Internet. Le site est hébergé au départ au Los Alamos National Laboratory.
Association Cocktail	Association loi 1901 qui pour objet la conception, la réalisation, la maintenance et la gestion de logiciels dédiés principalement à la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ses membres sont de nombreux établissements d'enseignement supérieur.
Association nationale de la recherche et de la technologie	Association regroupant plus de 300 membres, principaux acteurs et partenaires de la R&D en France : grandes entreprises, organismes de recherche, établissements d'enseignement supérieur et de recherche... Ses trois actions principales sont les Conventions CIFRE, la plate-forme de prospective FutuRIS et, avec le service Europe, l'amélioration des pratiques de recherche partenariale.
ATER	Cf. Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche.
ATHENA	Alliance nationale des sciences humaines et sociales ( <a href="http://www.allianceathena.fr">www.allianceathena.fr</a> <sup>[4]</sup> ) Cf. Alliance thématique de recherche
Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche	Agent contractuel qui partage son temps de travail entre enseignement et recherche. L'ATER a un statut d'agent contractuel de l'Etat. Il assure un enseignement annuel équivalent à 192 heures de TD, ou 288 heures de TP pour un temps-plein (NB : il existe des postes d'ATER avec un demi-service). Les postes d'ATER sont principalement accessibles aux doctorants et docteurs (cf. décret n°88-654 du 7 mai 1988 relatif au recrutement d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche dans les établissements publics d'enseignement supérieur).
Auto-évaluation	Démarche d'évaluation consistant pour une entité évaluée (opérateur de recherche, structure de recherche, école doctorale, etc.) à réaliser elle-même sur ses activités passées, présentes et à venir, un travail d'analyse susceptible de favoriser son bon fonctionnement, son développement et son rayonnement. L'auto-évaluation est la première étape du processus d'évaluation par le HCERES ou son égide. Dans cette perspective, après concertation avec ses membres, l'entité présente ses résultats et ses projets, dans un esprit d'objectivité qui la conduit à prendre en compte les points forts et les points faibles de ses activités. À partir de ce travail d'auto-évaluation, une évaluation externe, indépendante, collégiale et transparente, est effectuée par des experts appartenant à la même communauté scientifique que celle de l'entité évaluée. Il en résulte un rapport écrit auquel sont adjointes les observations de l'entité et de ses tutelles faisant suite à la lecture de ce rapport.
Autorité	En science de l'information, une <b>autorité</b> (ou <b>notice d'autorité</b> ou <b>forme d'autorité</b> ) sert à identifier sans ambiguïté des personnes, des choses ou des concepts.
Autorité Administrative Indépendante	Organismes administratifs agissant au nom de l'État, disposant d'un réel pouvoir, sans pour autant relever de l'autorité du gouvernement. Ces organismes sont caractérisés par le fait qu'ils sont de nature administrative ; qu'ils disposent d'une autorité et qu'ils présentent des garanties d'indépendance. Par exemple, Le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) est une autorité administrative indépendante française, chargée de l'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche publique.
AVIESAN	Alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé ( <a href="http://www.aviesan.fr">www.aviesan.fr</a> <sup>[5]</sup> ) Cf. Alliance thématique de recherche
Base Centrale des Etablissements	Référentiel maintenu par le MENESR comprenant établissements assurant une activité de formation initiale générale, technologique ou professionnelle, de la maternelle à l'enseignement supérieur, qu'ils soient publics ou privés, sous tutelle ou non du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement et de la recherche. Sont également présents les établissements de formation continue de l'éducation nationale, les établissements d'enseignement français à l'étranger et les structures d'administration du système éducatif. Tous ces établissements sont référencés dans Ramsese, le répertoire académique et ministériel sur les établissements du système éducatif. L'application présente l'ensemble des 140 000 unités administratives immatriculées (UAI), parmi lesquelles 90 000 sont ouvertes.
BCE	Cf. Base Centrale des Etablissements.
Bibliométrie	Étude par dénombrements et par statistiques des publications scientifiques (supports, auteurs, citations, rattachements institutionnels, etc.) à des fins de description et d'analyse principalement quantitatives.

Bibliothèque Scientifique Numérique	<p>Programme créé en 2009, à l'initiative du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, ce programme fédère de nombreux acteurs des universités et organismes de recherche. Il veille à ce que tout enseignant-chercheur, chercheur et étudiant dispose d'une information scientifique pertinente et d'outils les plus performants possibles. Un comité de pilotage<sup>[6]</sup>, composé des directeurs d'organismes de recherche, de la conférence des présidents d'université<sup>[7]</sup> et de la conférence des grandes écoles<sup>[8]</sup>, prend les décisions. Elles lui sont proposées par les acteurs réunis au sein des neuf segments de BSN :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• BSN 1 : l'acquisition des archives de l'édition scientifique et l'abonnement aux revues scientifiques (courant),</li> <li>• BSN 2 : les dispositifs d'accès et d'hébergement aux/des ressources numériques (ENT type BIBLIOVIE, Biblio SHS, ...),</li> <li>• BSN 3 : le signalement (bases de données bibliographiques),</li> <li>• BSN 4 : les archives ouvertes,</li> <li>• BSN 5 : la numérisation du patrimoine scientifique de l'ESR national (revues et ouvrages),</li> <li>• BSN 6 : l'archivage pérenne,</li> <li>• BSN 7 : l'édition scientifique : coordination de l'aide publique, soutien à l'innovation de nouvelles formes d'édition et de nouveaux modèles économiques, ...</li> <li>• BSN 8 : la fourniture de documents/prêt entre bibliothèque,</li> <li>• BSN 9 : formations, compétences, usages.</li> </ul>
Brevet	<p>Le brevet est un titre de propriété industrielle délivré au premier déposant d'une invention. Il fait l'objet d'une publication administrative et confère à son titulaire une exclusivité temporaire d'exploitation sur un territoire donné (national, Europe, international). Il protège non seulement l'invention d'un produit ou d'un procédé de toute reproduction, mais également et surtout les droits de son ou de ses auteurs en cas d'exploitation industrielle.</p>
BSN	Cf. Bibliothèque Scientifique Numérique.
Cahier de laboratoire	<p>« journal de bord », documentant au fil de l'eau la recherche, les expériences, les procédures réalisées, et les résultats obtenus. Il est destiné à laisser une trace écrite des travaux de recherche (le détail des travaux, de l'idée de départ à la conclusion), pouvant si nécessaire servir de preuve matérielle quant à l'antériorité d'une invention / d'une découverte. Il permet aussi de constituer un lien avec les différents intervenants sur un même projet : transmission des connaissances, mémoire...</p> <p>Le cahier de laboratoire est un outil scientifique, économique et juridique. C'est un élément de mémoire et de preuve de l'activité scientifique.</p>
Cahier de laboratoire National	<p>Initiative du MENESR et du Réseau Curie, à partir de 2007, en collaboration avec l'INPI et en concertation avec les organismes de recherche publics, visant à développer les bonnes pratiques d'utilisation du cahier de laboratoire dans le cadre de la mise en place de la charte de la propriété intellectuelle.</p> <p>Dans ce cadre-là, un cahier de laboratoire standardisé, des règles de présentation et d'utilisation uniformisées ont été créés et diffusés.</p>
Calames	Cf. Catalogue en Ligne des Archives et des Manuscrits de l'Enseignement Supérieur.
Catalogue en Ligne des Archives et des Manuscrits de l'Enseignement Supérieur	Catalogue collectif mis en œuvre par l'ABES, décrivant les fonds de manuscrits et d'archives conservés dans les universités françaises et, plus largement, dans les établissements français d'enseignement supérieur et de recherche.
Catégorie de personnel	<p>Catégorisation permettant de regrouper les effectifs des corps ayant ou pas pour dénominateur commun « l'enseignement » (dans le cadre du MENESR) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les personnels enseignants ;</li> <li>• les « personnels BIATSS (personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé) : personnels non enseignants relevant des établissements et des services administratifs de l'enseignement et de la recherche publique français.</li> </ul> <p>Pour les organismes de recherche, la catégorisation est effectuée entre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les personnels chercheurs : chercheurs permanents (chercheurs permanent de l'organisme, chercheurs autres organismes, enseignants-chercheurs accueillis en délégation), chercheurs non permanents (doctorants, post-doctorants, Emérites, CDD)</li> <li>• les personnels ITA (ingénieurs, techniciens et personnels administratifs).</li> </ul>
CCSD	Cf. centre pour la Communication Scientifique Directe.
CDT	Cf. centre de développement technologique.

Centre de développement technologique	<p>Label qualité délivré à des structures structure d'appui technologique aux entreprises.</p> <p>Ne disposant pas de moyens analytiques et technologiques, les C.D.T. exercent essentiellement des activités de diagnostic et de conseil en développement technologique. Ils assurent notamment les missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• mise en relation des entreprises avec les centres de compétences (centres techniques, laboratoires de recherche),</li> <li>• rôle de conseil pour introduire dans l'entreprise des méthodes et des compétences qui accompagnent le développement technologique (marketing, stratégie, gestion de projet, montage de dossiers, veille, usages numériques...),</li> <li>• accompagnement sectoriel, pour ouvrir l'entreprise à des secteurs industriels complémentaires, proposer des compétences en matière d'intelligence économique,</li> <li>• mission d'interface entre l'entreprise et les pouvoirs publics.</li> <li>• Un certain nombre de CDT sont insérés dans des agences régionales de l'innovation.</li> </ul>
Centre de Ressources Technologiques	<p>Label qualité délivré à des structures d'appui technologique aux entreprises.</p> <p>Le CRT a un rôle d'accompagnement des entreprises, et plus particulièrement des PME, pour les insérer dans l'écosystème de l'innovation, en s'appuyant sur des centres de compétences. Il exécute des prestations technologiques pour le compte des entreprises. Ces prestations peuvent consister en des prestations sur mesure, en réponse à une demande d'une entreprise pour mettre au point une innovation, ou en des prestations sur catalogue. Il est encouragé à développer des activités de recherche.</p> <p>Le CRT exerce en outre systématiquement des missions de CDT.</p>
Centre pour la Communication Scientifique Directe	<p>Unité mixte de service du CNRS, de l'INRIA et de l'Université de Lyon, créée fin 2000 et principalement dédiée à la réalisation d'archives ouvertes.</p> <p>Le CCSD fournit un certain nombre de services en ligne, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• HAL : archive ouverte pluridisciplinaire HAL, destinée au dépôt et à la diffusion d'articles scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, et de thèses.</li> <li>• TEL : serveur TEL (thèses-en-ligne) ayant pour objectif de promouvoir l'auto-archivage en ligne des thèses de doctorat et habilitations à diriger des recherches (HDR).</li> <li>• Sciencesconf.org : Plateforme Web ouverte à tous les organisateurs de colloques, workshops ou réunions scientifiques.</li> <li>• Episciences.org : Plateforme d'"épi-revues".</li> <li>• MédiHAL : archive ouverte permettant de déposer des images scientifiques et des documents iconographiques de science.</li> <li>• ISIDORE : moteur de recherche unifié des sciences humaines et sociales, moissonnant une grande quantité de liens émanant de nombreuses bibliothèques numériques.</li> <li>• HELOISE : système permettant de chercher et de définir les droits de diffusion des publications dans des revues sur différents supports (archives ouvertes, sites personnels, intranet).</li> </ul>
Centre régional d'innovation et de transfert de technologies	<p>Structure scientifique créée à partir des années 1980. Ce sont des instituts regroupant par association (loi de 1901) les acteurs locaux du monde professionnel et de la recherche publique dans un domaine donné. Ils apportent une expertise scientifique aux petites structures industrielles (PME...) qui n'auraient pas les moyens d'avoir un centre de R&amp;D et permettent également le transfert de technologie entre les laboratoires publics et le monde professionnel (création de start-up, exploitation de brevets...).</p> <p>Certains sont labellisés CDT, CRT ou PFT.</p>
Centre Thématique de Recherche et de Soins	<p>Structure créée par la loi de programme pour la recherche de 2006, et supprimées par la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche de 2013.</p> <p>Ils avaient pour objet de conduire un projet d'excellence scientifique dans un ou plusieurs domaines de recherche, mené en commun.</p>
CER	<p>Cf. ERC</p> <p>Cf. Conseil Européen de la Recherche</p>
CERIF	<p>Cf. Common European Research Information Format.</p>

Certificate on the financial statements	<p>Certification, dans le cadre du reporting financier vers l'ERC, que les coûts d'un projet dont le participant demande le remboursement pour une période donnée, ont bien été engagés et correspondent aux conditions contractuelles définies dans le contrat établi avec la Commission Européenne.</p> <p>Le CFE doit être produit par chaque contractant ayant perçu une part de la subvention européenne. Ce document doit être produit par un auditeur externe (en général un expert comptable), à l'exception des établissements publics. Dans ce cas, il peut être réalisé en interne par un officier public si celui-ci remplit les conditions de compétence et d'indépendance requises par la convention CE, annexe II, article II 4. Ce CREF est obligatoire à chaque fois que le participant demande une contribution européenne supérieure à 375000 euros.</p>
CFE	Certificate on the financial statements.
Chargés de recherche	Un des deux corps de chercheurs des EPST (établissements publics à caractère scientifique et technologique).
Charte des Thèses	<p>Document signé au moment de son inscription par le doctorant, avec le directeur de thèse, celui du laboratoire d'accueil et celui de l'école doctorale, définissant les conditions de réalisation de la thèse et les des droits et des devoirs de chacun.</p> <p>Un arrêté de septembre 1998 a défini une charte type.</p>
Chercheur	<p>Cf. Chercheur des EPST</p> <p>NB : dans le cadre de ce cadre de cohérence, le terme « chercheur » désigne le personnel des EPST sous ce statut, et éventuellement, par extension, toute personne dont le métier consiste à effectuer des activités de recherche scientifique.</p> <p>NB : pour ce qui relève des EPSCP (Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel), on parlera d'enseignant-chercheur.</p>
Chercheur (des EPST)	<p>Type de statut du personnel des EPST. Statut de fonctionnaire ayant une obligation statutaire de recherche, non astreint à une charge d'enseignement, mis en place par la loi du 15 juillet 1982 d'orientation et de programmation pour la recherche et développement technologique de la France.</p> <p>Ce statut est composé principalement de deux principaux corps :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• corps des chargés de recherches,</li> <li>• corps des directeurs de recherche [9] [9]</li> </ul>
Chercheur post-doctoral	Chercheur titulaire d'une thèse de doctorat récente, engagé en contrat à durée déterminée dans une structure de recherche.
CIFRE	Convention Industrielle de Formation par la Recherche.
CNU	Cf. Conseil National des Universités.
Colloque	Réunion de spécialistes en nombre plus ou moins limité pour présenter leurs travaux, discuter, et confronter leurs informations et leurs opinions sur un thème ou un domaine donné.
Comets	Cf. Comité d'éthique du CNRS.
Comités de Programme	Les Comités de Programme réunissent deux représentants de chaque Etat membre. Les CP modifient les propositions de la DG Recherche (Direction Générale Recherche de la Commission Européenne) et valident la version finale. Les représentants nationaux au sein de chaque CP font valoir les intérêts de la communauté scientifique de leur pays, ces représentants sont donc des leviers de lobbying importants (cf. encadré sur le processus de consultation au niveau national).
Comités de protection des personnes	<p>Comités dont le rôle est de s'assurer que tout projet de recherche biomédicale sur l'être humain mené en France respecte diverses mesures (médicales, éthiques et juridiques) visant à assurer la protection des personnes qui participeront à cette recherche.</p> <p>Ils ont été mis en place par loi du 9 août 2004 portant sur la recherche biomédicale chez l'homme.</p>

Comités d'éthique (relatif à l'expérimentation animale)	<p>Ces comités d'éthique sont créés à l'initiative des établissements utilisateurs et agréés par le ministre chargé de la recherche. Tout établissement utilisateur doit relever d'un seul comité. Par contre, plusieurs établissements utilisateurs peuvent dépendre d'un même comité. Un comité pour être agréé doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• justifier d'une compétence pluridisciplinaire ;</li> <li>• respecter la charte nationale ;</li> <li>• disposer de moyens suffisants.</li> <li>• La liste nationale des comités d'éthique agréés est gérée par le MENESR. Ils sont référencés avec un numéro d'agrément.</li> <li>• Tout projet de recherche qui inclut le recours à l'expérimentation animale doit faire l'objet d'une évaluation éthique favorable délivrée par un comité d'éthique agréé. Il doit obtenir une autorisation délivrée par le ministère de la recherche ;</li> </ul>
Comité d'éthique du CNRS	Instance consultative, indépendante, placée auprès du Conseil d'administration du CNRS. Son indépendance lui permet d'aborder la portée éthique des grands enjeux impliquant la recherche.
Comité national de la recherche scientifique du CNRS	<p>Instance collective composée du conseil scientifique, des conseils scientifiques d'institut, des sections spécialisées dans chacune des disciplines, et des commissions interdisciplinaires du CNRS</p> <p>Il contribue à l'élaboration de la politique scientifique de l'établissement, procède à l'analyse de la conjoncture et de ses perspectives, et participe au recrutement et au suivi de la carrière des chercheurs et de l'activité des unités de recherche. [10]</p>
Common European Research Information Format	<p>Format informatique d'échange de données de la recherche en Europe. Ce format permet de décrire les projets, les personnes, les structures ou unités organisationnelles, les résultats, ainsi que les liens entre eux. Il s'agit d'un format ouvert et standardisé (standard non propriétaire).</p> <p>Depuis 2002, EuroCRIS assure la maintenance et la gestion de ce standard.</p>
ComUE	Cf. Communauté d'universités et établissements.
Communauté d'universités et établissements	Statut créé par la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et la recherche. Ce statut permet de regrouper des établissements d'enseignement supérieur et de recherche sous la forme d'un EPSCP, afin de mieux coordonner les offres de formation et les stratégies de recherche et de transfert des établissements publics d'enseignement supérieur sur un territoire donné.
COMmunity for Research - COMmunauté pour la REcherche	Plateforme collaborative du CNRS proposée à toutes les unités scientifiques ou administratives pour accéder via un portail à l'ensemble de leurs outils informatiques, ainsi qu'à des services de travail collaboratif et de gestion des données personnelles (publications, CV, ...)
Community Research and Development Information Service	Principal référentiel et portail public de la Commission européenne dédié à la diffusion des informations sur tous les projets de recherche financés par l'UE et leurs résultats au sens le plus large.
Compte rendu annuel d'activité des chercheurs	Application du CNRS permettant de gérer le compte rendu annuel d'activité des chercheurs.
Conditor	Projet, issu d'une recommandation du projet BSN, de recensement de l'ensemble de la production scientifique (articles, ouvrages, congrès, thèses, rapports ...) de la communauté de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Conditor doit s'alimenter à partir des archives et autres réservoirs de métadonnées sur la production scientifique, et servir également de source pour ces réservoirs. La valorisation de la production scientifique référencée dans Conditor sera facilitée, au travers d'applications qui pourront exploiter ses données. [11]
Conférence des Présidents d'Université	<p>Association (loi 1901) représentant les intérêts communs des établissements qu'elle rassemble : Universités et Universités de Technologie technologiques, Instituts Nationaux Polytechniques, Ecoles Normales Supérieures, Instituts Nationaux des Sciences Appliquées, Grands Etablissements et Communautés d'universités et d'établissements.</p> <p>Acteur du débat public sur l'enseignement supérieur et la recherche en France, elle est l'interlocutrice incontournable des pouvoirs publics sur les questions universitaires.</p>
Congrès	Assemblée de personnes qui se réunissent pour délibérer sur un sujet commun (études, parti politique, profession, questions scientifiques, etc.).
CoNRS	Comité national de la recherche scientifique du CNRS



Conseil National des Universités	Instance nationale compétente à l'égard du recrutement, de la qualification et l'évaluation de la carrière des professeurs des universités et des maîtres de conférences. Il est composé de groupes, eux-mêmes divisés en sections, dont chacune correspond à une discipline.
Consortium	Partenariat entre différentes entités légales (organismes publics, universités, Petites et Moyennes Entreprises, grands groupes), en vue de répondre et de mettre en œuvre un projet européen.
Contractuel	Personnel recruté par voie contractuelle : Contrat à Durée Déterminée droit public ou privé ; Contrat à Durée Indéterminée droit public ou privé ; Contrats d'enseignants : associé, invité, vacataire ; Contrats spécifiques : ATER, moniteur, lecteur, répétiteur, hospitalo-universitaire, allocataire, prof. du 2nd degré ; Apprenti ; PACTE ; Contrat Handicap...
Contrat de Projet État-région	Engagement mutuel de l'Etat et la Région fixant les grandes orientations d'une stratégie commune visant l'aménagement et le développement du territoire régional. D'une durée de sept ans, il contient une programmation et un financement pluriannuels de projets importants tels que la création d'infrastructures ou le soutien à des filières d'avenir. L'Union Européenne est également partie prenante des CPER au travers du FSE et du FEDER.
Contrat de site	Contrat pluriannuel d'établissement conclu entre le MENESR et un des regroupements d'établissements institués par la loi du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement supérieur et la Recherche (Parmi les 3 formes de regroupement prévus par la loi ESR, la ComUE est prépondérante) Ces contrats de site définissent en commun la stratégie globale du site en matière de formation, de recherche et de transfert, les fonctions mutualisées, les compétences transférées et les volets spécifiques à chacun des établissements regroupés. Ces contrats pluriannuels d'établissement comportent, d'une part, un volet commun correspondant au projet partagé et aux compétences partagées ou transférées et, d'autre part, des volets spécifiques à chacun des établissements regroupés ou en voie de regroupement. Ces volets spécifiques tiennent lieu de contrats pluriannuels d'établissement de ces établissements.
Contrat doctoral	Cadre juridique, créé par le décret 2009-464, auquel un établissement public peut se référer pour recruter un doctorant. Il s'agit d'un contrat de travail à durée déterminée de droit public, d'une durée de trois ans. En complément des activités de recherche, le contrat doctoral peut comporter un volet relatif à des activités telles que l'enseignement, la diffusion de l'information scientifique, la valorisation des résultats de la recherche ou encore des missions d'expertise. Ce statut a remplacé les contrats d'allocation de recherche et les contrats de monitorat (Moniteur d'initiation à l'enseignement supérieur).
Contrat d'objectifs et de performance d'établissement	Contrat passé entre un opérateur de recherche et ses tutelles ministérielles. C'est un cadre général établi entre l'Etat et l'opérateur de recherche, que chaque opérateur décline ensuite en conventions d'objectifs, sur une période équivalente (parfois appelées « conventions quinquennales ») avec ses propres structures de recherche. Ces contrats reposent sur la négociation entre l'État et les opérateurs des projets et priorités élaborés par les établissements eux-mêmes : impliquant également une évaluation des résultats. Le principe de contractualisation (contrat pluriannuel d'établissement) permet le recensement, la labellisation, et l'attribution d'un financement par le Ministère, après évaluation nationale des structures de recherche.
Convention Industrielle de Formation par la Recherche	Conventions CIFRE associant autour d'un projet de recherche trois partenaires (une entreprise, un jeune diplômé, un laboratoire) et qui conduira à une soutenance de thèse de doctorat. Les conventions CIFRE se traduisent par la conclusion de deux contrats : un contrat de collaboration entre l'entreprise et l'opérateur de recherche dont dépend l'unité de recherche d'accueil et un contrat de travail à durée déterminée (3 ans) entre le jeune diplômé et l'entreprise.
Coordonnateur administratif et financier (d'un consortium dans le cadre d'un projet européen)	Membre d'un consortium, servant d'unique interlocuteur avec la CE pour traiter les aspects administratifs et financiers du projet. Il peut être appelé « Coordinator » par la CE.
Coordonnateur scientifique (d'un consortium dans le cadre d'un projet européen)	Membre d'un consortium qui prend en charge le management de toutes les phases de la vie du projet (montage, négociation et exécution), en collaboration étroite avec les autres contractants, également nommés participants.
CORDIS	Cf. Community Research and Development Information Service.
CoRe	Cf. COmmunity for Research - COmmunauté pour la Recherche.
CPER	Cf. Contrat de Projet État-région.

CPP	Cf. Comités de protection des personnes.
CPU	Cf. Conférence des Présidents d'Université.
CRAC	Cf. compte rendu annuel d'activité des chercheurs.
CRITT	Cf. Centre régional d'innovation et de transfert de technologies.
CRT	Cf. Centre de Ressources Technologiques.
CTRS	Cf. Centre Thématique de Recherche et de Soins.
CV (scientifique)	« Curriculum Vitae » de chercheur, pouvant mentionner les rubriques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Liste des publications.</li> <li>• Liste des prix et distinctions obtenus.</li> <li>• Références à contacter.</li> <li>• Liste des financements obtenus.</li> <li>• Liste des conférences et séminaires de laboratoire donnés.</li> <li>• Descriptif des activités d'enseignement.</li> <li>• Descriptif des activités de recherche.</li> </ul>
Département Hospitalo-Universitaire	Association, sur un objectif partagé, d'un ou de plusieurs pôles cliniques, ou d'une partie (service, laboratoire, unité fonctionnelle, ...) d'un pôle clinique (pôle hospitalo-universitaire) d'un hôpital, et une ou plusieurs unités mixtes de recherche (UMR) d'une université et d'un organisme (ou plusieurs organismes) de recherche membre d'Aviesan, l'Alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé. Ces DHU réunissent une masse critique de chercheurs, d'enseignants-chercheurs et de personnels hospitaliers. Ils doivent faire preuve d'un niveau d'excellence qui les positionne comme références internationales dans les thématiques qu'ils recouvrent. L'objectif des DHU (Département Hospitalo-Universitaire) est d'être le support de projets communs entre l'hôpital, les universités et les organismes de recherche et de renforcer leur collaboration, dans le respect des identités et des prérogatives de chacune de ces institutions. La labellisation des DHU fait l'objet d'un appel à projets, lancé conjointement par l'hôpital, l'université et l'Inserm.
Dépenses éligibles (au remboursement ERC)	Dépenses du projet reconnues comme un coût susceptible d'être remboursé par la Commission lors des justifications (cf. annexe II de la convention CE, article II.14)
Déposant (au sens Propriété Intellectuelle)	Toute personne morale ou physique qui effectue la demande de brevet et s'identifie comme le demandeur au brevet c'est-à-dire comme le propriétaire des droits au moment du dépôt. NB : le déposant n'est pas forcément l'inventeur : lorsqu'une invention est réalisée par un salarié dans son cadre professionnel, le déposant légal est son employeur.
DGRI	Cf. Direction générale de la recherche et de l'innovation.
DHU	Cf. Département Hospitalo-Universitaire.
Digital object identifier	Mécanisme d'identification pérenne de ressources numériques (article scientifique par exemple). NB : l'INIST, Institut de l'information scientifique et technique est doté d'un statut « agence DOI » dans le cadre du consortium DataCite.
Directeur de recherche	Un des deux corps de chercheurs des EPST.
Directeur de Thèse	Chercheur ou enseignant chercheur assurant le contrôle et la responsabilité du doctorant.
Directeur doctoral	Voir Directeur de Thèse.
Direction générale de la recherche et de l'innovation	Direction du MENESR ayant pour mission d'assurer la cohérence et la qualité du système français de recherche et d'innovation. Elle élabore les orientations de la politique scientifique nationale et définit les priorités de recherche des établissements d'enseignement supérieur. La DGRI exerce une tutelle stratégique sur les organismes relevant du ministère. Elle contribue à la politique d'innovation et de recherche industrielle.
Doctorant contractuel	Cf. contrat doctoral.
DOI	Cf. Digital object identifier.

Ecole doctorale	<p>Regroupement d'unités de recherches autour d'un projet scientifique et de formation commun (les écoles doctorales ne disposent pas d'une personnalité juridique autonome et ne figurent pas parmi les composantes d'une université au sens de la Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur).</p> <p>Une école doctorale peut s'appuyer sur des unités de recherche labellisées par l'Etat appartenant à un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur (équipes d'accueil ; jeunes équipes) et, dans le cadre d'un partenariat entre établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche, sur des équipes de recherche mixtes (« UMR »). L'école peut également s'appuyer, pour la formation des doctorants, sur des unités de recherche non labellisées par l'Etat.</p> <p>Une école doctorale est en charge de l'organisation d'un certain nombre de formations transdisciplinaires qui permettent aux doctorants (en plus de l'encadrement scientifique de leur projet personnel de recherche encadré par le directeur de thèse) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'acquérir une vaste culture scientifique en complément de leur spécialisation,</li> <li>• de préparer leur projet d'insertion professionnelle dans le domaine de la recherche publique, privée ou encore des services (modules de formation, séjours en entreprises, bilans de compétences ; séminaires associant des laboratoires de recherche privés...</li> </ul> <p>Une école doctorale est un dispositif orienté vers l'innovation scientifique et technologique : elle se définit comme le lieu où s'organisent l'échange et la confrontation des idées et des projets scientifiques entre les doctorants relevant de différentes disciplines scientifiques.</p> <p>Les critères retenus pour l'accréditation par l'Etat portent également sur la mise en œuvre par le ou les établissement(s) partenaire(s) dans le cadre d'une école doctorale d'une politique de sélection des doctorants ouverte et équitable pour l'ensemble des candidats notamment extérieurs à(aux) l'établissement(s) de rattachement. Ces critères prévoient, en dernier lieu, l'organisation d'une procédure d'attribution des contrats doctoraux cohérente avec les différents axes scientifiques du projet de l'école et avec les projets des unités de recherche sur lesquelles s'appuie l'école.</p>
ED	Cf. Ecole doctorale.
EER	Cf. Espace européen de la recherche.
ELARA	Module du portail GALAXIE pour la gestion des primes d'encadrement doctoral et de recherche ou PEDR (demandes, attributions) des enseignants chercheurs. NB : les demandes des chercheurs sont gérées par leur organisme de recherche.
Electronic Laboratory Notebook	Cf. Cahier de laboratoire Electronique.
ELN	Cf. Cahier de laboratoire Electronique.
Eméritat	Titre, « directeur de recherche émérite » ou « professeur émérite » pouvant être conféré, lors de leur admission à la retraite, aux directeurs de recherche ou aux professeurs des universités justifiant d'une contribution particulièrement importante aux travaux de recherche. L'éméritat autorise ces directeurs de recherche et professeurs à continuer à participer aux jurys de thèse, à diriger des travaux de séminaire et à contribuer aux travaux de recherche.
Enseignant-chercheur	Type de statut du personnel des établissements d'enseignement supérieur. Statut de fonctionnaire ayant une obligation statutaire de recherche et d'enseignement, mis en place par la loi 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur. Ce statut est composé principalement de deux principaux corps : <ul style="list-style-type: none"> <li>• corps des maîtres de conférences</li> <li>• corps des professeurs des universités.</li> <li>• Des corps complémentaires existent, non regroupés dans les deux corps ci-dessus : Astronomes, Astronomes-adjoints, Physiciens, Physiciens-adjoints, corps spécifiques à certains grands établissements, etc.</li> </ul>
Enveloppe SOLEAU	L'enveloppe Soleau est un produit de l'INPI qui, sans être un titre de propriété industrielle, vous permet de dater de façon certaine la création de votre œuvre et vous identifier comme auteur. [12] <sup>[12]</sup>
EPIC	Cf. Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial.
EPO	Cf. Office Européen des Brevets (European Patent Office). Cf. OEB
EPSCP	Cf. Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.

EPST	Cf. Établissement Public à caractère Scientifique et Technologique.
Equipe contractualisée	<p>Equipes correspondant à une vision organisationnelle et/ou administrative de l'unité (elles constituent le niveau n-1 de l'organisation de l'unité de recherche). Elles sont relativement pérennes dans la vie d'une unité et en général connues des tutelles puisque l'affectation RH (le poste) est rattaché à ce niveau. Les équipes contractualisées peuvent être de nature purement scientifiques ou de soutien à la recherche (exemple : équipe d'informatique scientifique) voire de support (équipe administrative). L'équipe contractualisée est constituée uniquement de personnels de l'unité de recherche.</p> <p>Un personnel n'est membre que d'une seule équipe contractuelle, alors que ce même personnel peut être membre de plusieurs équipes projet (s'il participe à plusieurs projets de recherche simultanément). Voir définition « équipe projet »</p>
Equipements d'Excellence	<p>Appel à projets dans le cadre du PIA, visant à doter la France d'équipements scientifiques de taille intermédiaire (c'est-à-dire entre 1 et 20 millions d'euros) de qualité, qui pourront bénéficier à l'ensemble des domaines de recherche. L'utilisation d'équipements scientifiques régulièrement renouvelés, conformes aux standards internationaux, est en effet devenue dans la plupart des disciplines scientifiques une condition impérative de compétitivité au niveau international. Ces équipements doivent jouer un rôle important dans la structuration des secteurs scientifiques, et favoriser les synergies entre les équipes de recherche. A ce titre, ils doivent constituer des instruments ouverts à la communauté scientifique, en cohérence avec les stratégies des alliances inter-organismes ou avec les feuilles de route nationales ou européenne (ESFRI). Ils doivent également être accessibles aux industriels.</p>
Equipe projet	<p>Equipes correspondant à une vision opérationnelle de l'unité. Elles sont généralement constituées autour d'un projet de recherche.</p> <p>L'équipe projet peut ne pas être constituée exclusivement de personnels de l'unité (collaboration ponctuelle d'autres chercheurs ou intervenants dans ce projet de recherche). Une équipe projet pour un projet particulier peut éventuellement correspondre à l'une des équipes contractuelle de l'unité. Elle peut également intégrer des personnes d'autres unités extérieures, voire des chercheurs issus de laboratoires internationaux.</p>
Equipex	Cf. Equipements d'Excellence.
ERC	Cf. European Research Council.
EREFIN	Cf. Évaluation de la Recherche FINalisée.
ESFRI	Cf. European Strategy Forum on Research Infrastructures.
Espace européen de la recherche	<p>L'idée d'un espace européen de la recherche (EER) a émergé dès les années 70, mais c'est en 1999, dans la perspective de la Stratégie de Lisbonne, que la recherche scientifique est intégrée au cœur du projet européen d'« économie de la connaissance ».</p> <p>Sous présidence portugaise du Conseil de l'Union européenne (2000), la construction de l'EER entre dans la Stratégie de Lisbonne, invitant les Etats membres à mieux coordonner leurs activités et à mettre en œuvre un marché pour la recherche. L'Union européenne a structuré ses travaux de construction de l'espace européen de la recherche autour de l'ERAC (European Research Area Committee) et de ses cinq configurations dédiées. La France est représentée dans ces instances par des personnels du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, voire du ministère du Redressement productif...</p>
Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial	<p>Un des deux régimes juridiques possibles d'un établissement public (EP), avec les EPA (Etablissement Public Administratif). Ils se distinguent par leur activité : service public administratif, pour les EPA, ou service public industriel et commercial, pour les EPIC.</p> <p>Trois critères sont examinés pour dissocier ces deux types d'établissements :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'objet de l'établissement (missions traditionnelles de souveraineté ou d'action sociale pour les EPA, production et commercialisation de biens et services pour les EPIC),</li> <li>• ses ressources (surtout redevances payées par les usagers pour les EPIC),</li> <li>• ses modalités de fonctionnement (identiques à ceux d'une entreprise privée ou non).</li> </ul>

<p>Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel</p> <p>Établissements Publics à caractère Scientifique et Technologique</p>	<p>Etablissements nationaux d'enseignement supérieur et de recherche jouissant de la personnalité morale et de l'autonomie pédagogique et scientifique, administrative et financière. Ils sont pluridisciplinaires et rassemblent des enseignants-chercheurs, des enseignants et des chercheurs de différentes spécialités.</p> <p>Ce statut a été mis en place par la loi n°84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur dite « loi Savary »</p> <p>Les différents types d'EPCSCP sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• universités auxquelles sont assimilés les instituts nationaux polytechniques ;</li> <li>• écoles et instituts extérieurs aux universités ;</li> <li>• écoles normales supérieures, les écoles françaises à l'étranger et les grands établissements ;</li> <li>• communautés d'universités et établissements.</li> </ul> <p>Les EPCSCP sont autonomes. Ils définissent leur politique de formation, de recherche et de documentation dans le cadre de la réglementation nationale et dans le respect de leurs engagements contractuels. Ces activités font l'objet de contrats pluriannuels d'établissement.</p> <p>Les universités sont dirigées par un président et administrés par un conseil d'administration.</p> <p>Catégorie particulière d'établissements publics dont les statuts sont fixés par la loi n° 82-610 du 15<sup>[13]</sup> juillet<sup>[14]</sup> 1982<sup>[15]</sup> d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique. Les principaux EPST sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CNRS : Centre national de la recherche scientifique,</li> <li>• IFSTTAR : Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux,</li> <li>• INED : Institut national d'études démographiques</li> <li>• INRA : Institut national de la recherche agronomique,</li> <li>• INRIA : Institut national de recherche en informatique et en automatique,</li> <li>• INSERM : Institut national de la santé et de la recherche médicale</li> <li>• IRD : Institut de recherche pour le développement,</li> <li>• IRSTEA : Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture.</li> </ul>
European Patent Office	Cf. Office Européen des Brevets
European Research Council	<p>Organe de l'Union européenne mis en place dans le cadre du septième programme-cadre de recherche de l'UE, visant principalement à stimuler l'excellence scientifique en Europe en soutenant et en encourageant les meilleurs scientifiques, ingénieurs et universitaires réellement créatifs, qui sont invités à soumettre leurs propositions dans n'importe quel domaine de la recherche.</p> <p>L'ERC est la première agence de financement pan-européenne. Elle récompense chaque année des chercheurs aux idées novatrices en permettant de mener pendant 5 ans une recherche exploratoire en dehors de tout programme.</p> <p>L'ERC est composé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'un Conseil scientifique indépendant, l'« European Research Council Scientific Council » ou ERC ScC</li> <li>• d'une agence opérationnelle, l'« ERC Executive Agency » ou ERCEA</li> </ul>
European Strategy Forum on Research Infrastructures	<p>Le Forum européen sur les infrastructures de recherche (European Strategy Forum on Research Infrastructures - ESFRI) rassemble les représentants des états membres de l'EU et des états associés, nommés par les Ministres en charge de la recherche, et un représentant de la Commission européenne. Le rôle de l'ESFRI est de promouvoir une approche cohérente des politiques concernant les infrastructures de recherche, et d'agir en incubateur pour les négociations internationales sur des initiatives concrètes.</p>
Évaluation de la Recherche FINalisée	<p>Groupe de travail inter-établissements sur l'évaluation de la recherche finalisée et proposant un cadre intégrant l'ensemble des activités de recherche (mars 2011).</p> <p>Les trois principaux outils développés par Erefin sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la « matrice des activités » qui identifie les activités possibles d'une unité de recherche. Cette matrice propose une typologie des activités élémentaires des unités de recherche qui permet de définir le profil d'activité de chaque unité comme une combinaison d'activités élémentaires ;</li> <li>• une « liste des produits » pour chacune des activités des unités, à laquelle est associée un jeu de « descripteurs quantitatifs » qui permet de résumer la production de l'unité ;</li> <li>des « questions évaluatives » pour recentrer l'évaluation sur une approche qualitative.</li> </ul>
FCS	Cf. Fondations de Coopération Scientifique
FEDER	Cf. Fonds européen de développement économique et régional

Fédération de recherche	Structure fédérative de recherche qui regroupe principalement, en totalité ou en partie, des unités et structures diverses relevant du CNRS ou d'autres organismes. Elle peut également inclure des organismes de recherche dont la participation est susceptible de revêtir des formes diverses telles que l'affectation de personnels, l'allocation de crédits ou d'équipements.
Feuille de route des TGIR	Feuille de route définissant la stratégie nationale et les orientations du Ministère pour le soutien des futures Très grandes infrastructures de Recherche (TGIR). La première feuille de route nationale pour les TGIR a été élaborée en décembre 2008 par le MENESR. Elle a fait l'objet d'une réactualisation en octobre 2012 : « Stratégie nationale française pour les infrastructures de recherche 2012-2020 ».
Fist	Cf. France Innovation Scientifique et Transfert SA.
Fonctionnaires	Ensemble des personnels titulaires de l'administration. Ils sont recrutés par concours (sauf cas particuliers) pour occuper un emploi permanent de l'administration, d'un établissement public à caractère administratif ou, cas dérogatoire, de certains établissements publics à caractère industriel ou commercial.
Fonds européen de développement économique et régional	Un des fonds structurels européens (avec le FEP, FSE et le FEADER). Il vise à renforcer la cohésion économique et sociale au sein de l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres régionaux. La mise en œuvre est effectuée au niveau régional, via des AAP. Certains peuvent concerner le domaine de la recherche et être source de financement.
Fonds social Européen	Un des fonds structurels européens. Il vise à soutenir l'emploi dans les États membres, mais aussi à promouvoir la cohésion économique et sociale. Sa mise en œuvre peut permettre de financer la recherche via des AAP.
Fonds unique interministériel	Programme, créé en 2005, destiné à soutenir la recherche appliquée, pour aider au développement de nouveaux produits et services susceptibles d'être mis sur le marché à court ou moyen terme. Il permet de financer les projets de R&D collaboratifs (grandes entreprises, PME, laboratoires) des pôles de compétitivité.
Fondation de Coopération Scientifique	Type de structure créé par la loi de programme pour la recherche (LPR) du 18 avril 2006. « Plusieurs établissements ou organismes publics ou privés, parmi lesquels au moins un établissement public de recherche ou d'enseignement supérieur, peuvent constituer une fondation de coopération scientifique dans l'objectif de conduire, selon leur composition, une ou des activités mentionnées aux articles L. 112-1 du code de la recherche et L. 123-3 du code de l'éducation. Les fondations de coopération scientifique sont des personnes morales de droit privé à but non lucratif soumises aux règles relatives aux fondations reconnues d'utilité publique dans les conditions fixées notamment par la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat, sous réserve des dispositions de la présente section. »
Fondation Partenariale	Type de structure créé par la loi relative aux libertés et responsabilités des universités n°2007-1199 du 10 août 2007. « Les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, les établissements publics à caractère scientifique et technologique et les établissements publics de coopération scientifique peuvent créer, en vue de la réalisation d'une ou plusieurs œuvres ou activités d'intérêt général conformes aux missions du service public de l'enseignement supérieur visées à l'article L. 123-3, une ou plusieurs personnes morales à but non lucratif dénommée " fondation partenariale ". Ils peuvent créer cette fondation seuls ou avec toutes personnes morales et physiques, françaises ou étrangères. »
Fondation Universitaire	Type de structure créé par l'article L.719-12 du code de l'éducation issu de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU) n°2007-1199 du 10 août 2007 « Les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et les établissements publics de coopération scientifique peuvent créer en leur sein une ou plusieurs fondations universitaires, non dotées de la personnalité morale, résultant de l'affectation irrévocable à l'établissement intéressé de biens, droits ou ressources apportés par un ou plusieurs fondateurs pour la réalisation d'une ou plusieurs œuvres ou activités d'intérêt général et à but non lucratif conformes aux missions du service public de l'enseignement supérieur visées à l'article L. 123-3. » [16] <sup>[16]</sup>
FP	Cf. Fondation Partenariale.
FP	Framework Programme Cf. PCRD (Programme-cadre pour la recherche et le développement technologique)
FR	Cf. Fédération de recherche.
Framework Programme	Cf. Programme-cadre pour la recherche et le développement technologique (PCRD).

France Brevet	Fond d'investissement en propriété intellectuelle, créé en 2011 par l'État Français, l'Agence Nationale de la Recherche et La Caisse des dépôts et consignations. Son activité est de valoriser la recherche notamment par le financement, la construction et l'exploitation de groupes de brevets réunis en grappes cohérentes et par la mise en œuvre de stratégies de valorisation en France et à l'international.
France Innovation Scientifique et Transfert SA	Société anonyme, du CNRS et de BPI, ayant pour mission le transfert vers l'industrie de technologies innovantes, principalement pour le CNRS. Son action s'étend de la réception des projets à la concession de contrats d'exploitation, en passant par le conseil en stratégie de Propriété Intellectuelle, la participation au dépôt des demandes de brevet, la recherche de partenaires industriels, la négociation et la rédaction de contrats d'exploitation, et la gestion de portefeuilles de brevets. [17] [17]
FSE	Cf. Fonds social européen.
FU	Cf. Fondation Universitaire.
FUI	Cf. Fonds unique interministériel.
GALAXIE	Cf. Portail GALAXIE
GDR	Cf. Groupement de recherche.
GHU	Cf. Groupement hospitalier universitaire.
GIP	Cf. Groupement d'intérêt public.
GIS	Cf. Groupement d'Intérêt Scientifique.
Groupe disciplinaire	Regroupement de disciplines permettant de structurer les domaines scientifiques.
Groupement de recherche	Les structures fédératives de recherche sont des structures collaboratives composées d'unités de recherche réunies autour d'une thématique scientifique commune. Sous cotutelles d'universités et d'organismes de recherche publics, elles coordonnent leur activité scientifique et mettent en commun tout ou partie de leurs moyens. A la différence des SFR, les personnels travaillant au sein des structures fédératives de recherche, aucun personnel ne peut être affectés directement au groupement, tous les personnels restent affectés à l'unité participante dont ils relèvent.
Groupement d'intérêt public	Personne morale de droit public qui peut être constituée entre un au moins organisme public et un ou plusieurs organismes publics ou privés, avec un objectif déterminé devant répondre à une mission d'intérêt général à but non lucratif. [18] [18]
Groupement d'Intérêt Scientifique	Entité et système de fonctionnement mis en œuvre par le CNRS, permettant de fédérer autour d'un projet commun de recherche, des compétences scientifiques et des moyens sur un thème donné, pour une durée décidée par les parties. Ce type de structure offre une certaine souplesse et rapidité. Elle n'est pas évaluée, sa création ne dépend pas d'une décision d'une instance nationale. Par contre, cela ne constitue pas une unité de recherche. Cette entité prend est matérialisée par une convention entre les différentes parties prenantes, voire un PPP. Ces groupements sont parfois nommés « Contrats de Programme de Recherche »
Groupement hospitalier universitaire	Regroupements d'établissements hospitalo-universitaires de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris <sup>[19]</sup> (AP-HP) en 2003.
Groupes thématiques nationaux	Groupes permettant aux représentants français dans les comités de programmes d'informer la communauté scientifique française et de recueillir son avis, dans chaque domaine du PCRD. Ces groupes sont animés par la Mission Affaires Européennes du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
GTN	Cf. Groupes thématiques nationaux.
H2020	Cf. Horizon 2020.
Habilitation à diriger des recherches	Diplôme sanctionnant la reconnaissance du haut niveau scientifique du candidat, du caractère original de sa démarche dans un domaine de la science, de son aptitude à maîtriser une stratégie de recherche dans un domaine scientifique ou technologique suffisamment large et de sa capacité à encadrer de jeunes chercheurs. Elle permet notamment d'être candidat à l'accès au corps des professeurs des universités et des Directeurs de Recherche des EPST.

HAL	Cf. Hyper articles en ligne.
Haut Conseil des biotechnologies	Créé par le décret 2008-1273 du 5 décembre 2008 relatif aux organismes génétiquement modifiés (OGM), le Haut Conseil des biotechnologies est une instance indépendante chargée d'éclairer la décision publique. Placé auprès des ministères chargés de l'Environnement, de l'Agriculture, de la Recherche, de la Santé et de la Consommation, il rend des avis sur toutes questions intéressant les biotechnologies, notamment les organismes génétiquement modifiés (OGM). [20]
HCB	Cf. Haut Conseil des biotechnologies.
HDR	Cf. Habilitation à diriger des recherches.
Horizon 2020	Programme cadre de recherche développement de l'union européenne pour la période 2014-2020, regroupant les financements de l'Union européenne en matière de recherche et d'innovation et s'articulant autour de trois grandes priorités : l'excellence scientifique, la primauté industrielle et les défis sociétaux. Il est entré en vigueur le 1er janvier 2014 et succède au 7eme PCRD.
Hyper articles en ligne	Archive ouverte pluridisciplinaire, destinée au dépôt et à la diffusion d'articles scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, et de thèses, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés. HAL est basé sur les principes du libre accès et de l'auto-archivage. Les chercheurs sont invités à déposer leur propre production au sein de ce dépôt (la décision de dépôt relève toujours de la décision du chercheur déposant). Le dépôt peut se faire sous forme de document intégral, de lien vers ArXiv ou de simple référence bibliographique enrichi d'une adresse DOI. Cette archive a été mise en place en 2001 par le CCSD du CNRS.
Identifiants et Référentiels	Référentiel permettant d'interroger et de créer des autorités, sous forme de notices, assurant une identification fiable des entités décrites. Full web, IdRef est une application actuellement utilisée au sein de l'ABES par SUDOC, STAR, STEP, theses.fr et Calames. Au-delà de l'ABES, des acteurs comme Persée ou ADUM se sont connectés pour enrichir leurs données d'identifiants pérennes et adosser leur base à des référentiels. Ces notices d'autorité peuvent décrire une personne, une collectivité, une famille, un sujet, un nom de marque, un nom géographique ou le titre normalisé d'une œuvre. La notice d'autorité sert ainsi à identifier de manière univoque le(s) contributeur(s) et le(s) sujet(s) d'un document catalogué quelle que soit sa granularité. IdRef répond à la problématique de l'identification des créateurs de production scientifique à des fins de recensement de leurs productions. IdRef est développée et maintenue par l'ABES
Idex	Cf. Initiatives d'excellence
IdRef	Cf. Identifiants et Référentiels.
IFR	Cf. Instituts Fédératifs de Recherche.
IFSTTAR	Cf. Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux.
Initiatives d'excellence	Appel à projets dans le cadre du PIA, devant permettre de faire émerger en France des pôles pluridisciplinaires d'excellence d'enseignement supérieur et de recherche de rang mondial. L'objectif est de créer des pôles capables de rivaliser avec les plus grandes universités du monde. Ces pôles seront organisés sous la forme de regroupements territorialement cohérents d'établissements d'enseignement supérieur, universités et écoles, impliquant des organismes de recherche, et en partenariat avec des entreprises. Ils se construiront sur des forces scientifiques d'excellence, pluridisciplinaires et reconnues au niveau international et sur des activités de recherche et de formation innovantes, l'ensemble se développant autour de campus attractifs aux meilleurs standards internationaux.
IGAENR	Cf. Inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la recherche.
IHU	Cf. Instituts Hospitalo-Universitaires.
INED	Cf. Institut national d'études démographiques.
Infrastructure de recherche	Instrument de recherche dont l'usage est partagé et ouvert aux équipes de recherche qui y trouvent les outils nécessaires à leurs travaux.
INIST	Cf. Institut de l'information scientifique et technique.



Innovation	Au sens large, l'innovation est un processus créatif de transformation scientifique ou technologique qui a pour effet la modification partielle d'un état préalable des connaissances ou la rupture avec cet état. Cette transformation aboutit à une conception nouvelle pouvant concerner un cadre théorique, une méthodologie, un processus, une technique, un produit, etc. L'innovation induit fréquemment un changement de comportement des individus, et se trouve associée à des valeurs liées à la performance, à l'amélioration ou à la simplification d'une activité ou d'un ensemble d'activités. Dans le domaine industriel, le terme innovation désigne plus précisément l'utilisation des transformations opérées sur un processus, une technique, ou un produit. En ce sens, l'innovation est souvent associée à la notion d'efficacité (par exemple, un avantage compétitif résultant de ce processus de transformation).
INPI	Cf. Institut national de la propriété industrielle.
Inserm Transfert	Filiale de l'Inserm dédiée à la valorisation des découvertes biomédicales issues de ses laboratoires. Elle détecte les savoir-faire et inventions à fort potentiel industriel et met en œuvre les stratégies adéquates de maturation, de propriété intellectuelle et de transfert industriel, initiant ainsi le développement de produits de santé innovants
Inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la recherche	Corps dépendant directement des ministres de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche. Divisée en six groupes territoriaux, il a compétence sur tous les aspects administratifs du système éducatif, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il suit la mise en œuvre des politiques éducatives et leur impact général.
Institut Carnot	Dispositif s'inscrivant dans le pacte pour la recherche, dont l'un des objectifs est de favoriser le transfert de technologies, le partenariat entre laboratoires publics et entreprises et le développement de l'innovation. Le label, créé en 2006, est attribué pour une période de cinq années renouvelable à des structures de recherche publique, les instituts Carnot (les structures labellisés), qui mènent simultanément des activités de recherche amont, propres à renouveler leurs compétences scientifiques et technologiques, et une politique volontariste en matière de recherche partenariale au profit du monde socio-économique. Le MENESR assure le pilotage du dispositif Carnot. L'ANR est chargée de la gestion du dispositif (gestion des soutiens financiers et suivi du dispositif). Les instituts Carnot sont fédérés au sein de l'Association des Instituts Carnot qui a en charge l'animation du réseau.
Institut de l'information scientifique et technique	Unité du CNRS qui a pour mission de faciliter l'accès aux résultats issus des différents champs de la recherche mondiale, de valoriser la production scientifique et d'accompagner les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) L'Inist s'appuie sur l'une des plus importantes collections de publications scientifiques d'Europe pour proposer toute une gamme de services de recherche d'information : <ul style="list-style-type: none"> <li>• fourniture de documents,</li> <li>• catalogue électronique du fonds documentaire,</li> <li>• bases de données bibliographiques,</li> <li>• portails d'information permettant l'accès mutualisé à des ressources numériques.</li> </ul>
Institut Fédératif de Recherche	Structures fédératives de recherche qui regroupent principalement des unités et structures diverses propres du CNRS, en général en un même lieu.
Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux	EPST, placé sous la tutelle du MENESR et du MEDDE. L'institut a pour missions de réaliser ou faire réaliser, d'orienter, d'animer et d'évaluer des recherches, des développements et des innovations dans les domaines du génie urbain, du génie civil et des matériaux de construction, des risques naturels, de la mobilité des personnes et des biens, des systèmes et des moyens de transports et de leur sécurité, des infrastructures, de leurs usages et de leurs impacts, considérés des points de vue technique, économique, social, sanitaire, énergétique, environnemental et humain.
Institut Hospitalo-Universitaire	Un des types de projets soutenus dans le cadre du PIA, visant à créer des Instituts Hospitalo-Universitaires (IHU), futurs pôles d'excellence en matière de recherche, de soin, de formation et de transfert de technologies dans le domaine de la santé. La mission des IHU est de développer, dans leur domaine thématique, des compétences et une capacité de recherche de niveau mondial, incluant une infrastructure de recherche clinique et une infrastructure de recherche translationnelle ouvertes aux projets émanant de partenaires publics ou privés, d'origine nationale ou internationale. Ces infrastructures de recherche clinique et de recherche translationnelle permettront la valorisation des découvertes émanant du secteur public ainsi que les programmes de recherche partenariale. Ces pôles d'excellence renforceront la compétitivité scientifique internationale de la recherche française, son attractivité pour les industriels de la pharmacie, des biotechnologies et des technologies pour la santé, et son potentiel de valorisation et de transfert des résultats de la recherche vers le patient.

Institut national de la propriété industrielle	<p>Ces IHU réuniront une masse critique de chercheurs, d'enseignants-chercheurs et de personnels hospitaliers au sein d'une structure intégrée qui associera à la fois une université, un centre hospitalo-universitaire ou établissement de santé, et un ou plusieurs établissement(s) de recherche.</p> <p>Etablissement public placé sous la tutelle du ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique. Il délivre les brevets, marques, dessins et modèles et donne accès à toute l'information sur la propriété industrielle et les entreprises.</p> <p>Il participe activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine de la propriété industrielle et de la lutte anti-contrefaçon.</p>
Institut national d'études démographiques	EPST spécialisé dans l'étude des populations, partenaire du monde universitaire et de la recherche au niveau national et à l'international.
Institut universitaire de France	<p>Institut (service dépendant du MENESR, créé en 1991) ayant pour mission de favoriser le développement de la recherche de haut niveau dans les universités et de renforcer l'interdisciplinarité.</p> <p>Des enseignants-chercheurs sont nommés chaque année membres de l'IUF, après examen de leur candidature par un jury international, qui apprécie la qualité de leur travail scientifique et de leur projet de recherche. Les membres juniors et séniors de l'Institut universitaire de France sont des enseignants-chercheurs en poste dans les établissements d'enseignement supérieur français. Les membres sont nommés à l'Institut universitaire de France pour une période de cinq ans, le renouvellement est possible une fois pour la même durée pour les séniors.</p>
Institutional repository	Cf. Archive institutionnelle
Instrumentation Software Automation	Elément du Système de gestion de l'information du laboratoire qui permet d'assurer le lien entre les instruments du laboratoire et les autres éléments du SI labo.
International Standard Book Number	<p>Code international normalisé qui permet d'identifier chaque édition de chaque livre publié, que son support soit numérique ou sur papier.</p> <p>NB : l'ISBN n'identifie que les ouvrages et pas les journaux ni les articles</p>
International Standard Serial Number	Code international normalisé qui permet d'identifier toute publication en série (journal, périodique ou collection)
Inventeur (au sens PI)	Toute personne, chercheur, ingénieur ou technicien ayant pris part à la réalisation d'un procédé ou d'un produit innovant.
IP	Cf. Propriété intellectuelle (Intellectual property).
ISA	Cf. Instrumentation Software Automation.
ISBN	Cf. International Standard Book Number.
ISSN	Cf. International Standard Serial Number.
IUF	Cf. Institut universitaire de France.
Labex	Cf. Laboratoires d'excellence.
Laboratoire (de recherche)	Cf. Unité de recherche
Laboratoires d'excellence	Appel à projets dans le cadre du PIA, ayant pour objectif de sélectionner des laboratoires à visibilité internationale et à leur attribuer des moyens significatifs leur permettant de faire jeu égal avec leurs homologues étrangers, d'attirer des chercheurs et enseignants-chercheurs de renommée internationale, et de construire une politique intégrée de recherche, de formation et de valorisation de haut niveau.
Loi ESR	Loi du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement supérieur et la Recherche.
Loi LPR	Loi de programme pour la recherche du 18 avril 2006
Loi LRU	Loi relative aux libertés et responsabilités des universités du 10 août 2007
MAAF	Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
MAEDI	Ministère des Affaires étrangères et du Développement international
Maître de conférences	Un des deux corps d'enseignants-chercheurs

Maturation	<p>Etape du processus de valorisation de la recherche visant à fiabiliser le résultat scientifique sur les applications identifiées et de sécuriser l'opération de transfert en finalisant les aspects :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• techniques : validation des étapes de faisabilité, preuve de concept, prototypage, industrialisation ;</li> <li>• propriété intellectuelle (PI) : protection industrielle, extensions, procédures d'examen ;</li> <li>• juridiques : contractualisations, normes, réglementation ;</li> <li>• marketing et commerciaux : caractérisation de l'offre, modèle économique, marchés, time to market.</li> <li>• La maturation peut être réalisée en partenariat avec une ou plusieurs entreprises afin de définir, le plus en amont possible, les domaines d'applications et sécuriser la faisabilité du transfert. La maturation technologique est réalisée soit dans les laboratoires, soit en sous-traitance ou cotraitance</li> </ul>
MEDDE	Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
MENESR	Cf. Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
Méthode ouverte de coordination	Pour promouvoir une bonne coordination entre Etats membres, le comité de l'EER (ERAC, <i>European Research Area Committee</i> ), à partir d'objectifs communs, utilise la méthode ouverte de coordination (MOC) qui est l'un des instruments de mise en œuvre de la Stratégie de Lisbonne. Il s'agit d'une forme d'élaboration de politiques intergouvernementales qui ne débouche pas sur des mesures législatives européennes contraignantes et qui n'exige pas que les pays de l'UE introduisent de nouvelles lois ou modifient leurs lois. Dans ce cadre, la Commission se limite à un rôle de surveillance et le Parlement européen ne joue pratiquement aucun rôle dans le processus de la MOC.
Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	Depuis avril 2014, l'administration de l'enseignement supérieur et de la recherche est rattachée au ministère de l'Éducation nationale. Le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR), ministère de plein exercice entre 2007 et 2014, est devenue un Secrétariat d'Etat rattaché au MENESR en 2014.
MOC	Cf. Méthode ouverte de coordination.
MODAL	Cf. modèle d'allocation des moyens.
Modèle d'allocation des moyens	Modèle, en cours de construction, d'allocation des moyens du MENESR vers les établissements et devant succéder à « Sympa »
NACRE	Nomenclature achat commune recherche et enseignement supérieur déployée depuis 2014
Notice (bibliographique)	Résultat du signalement
NUMEN	Cf. numéro d'identification éducation nationale.
Numéro d'identification éducation nationale	Identifiant associé à tout employé titulaire de la fonction publique dépendant du MENESR.
OAI-PMH	Cf. Open Archives Initiative Protocol for Metadata Harvesting
Observatoire des sciences de l'Univers	<p>Regroupement de laboratoires assurant des missions spécifiques et des missions communes dans le domaine des sciences de l'univers (astronomie, physique du globe, océanographie, environnement).</p> <p>Les OSU sont créés par décret des ministères de tutelle. Ils constituent des écoles, au sens de l'article L. 713-1 : UFR dérogatoires, et/ou des écoles internes au sein des universités voire des grands établissements.</p> <p>Leur statut est régi par le décret D713-9 du code de l'éducation.</p>
Observatoire des sciences et des techniques	Observatoire intégré au HCERES chargé de concevoir des analyses pour l'élaboration de stratégie relatives à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (ESRI). L'OST produit en particulier des analyses quantitatives de la production scientifique française, en utilisant des bases de données bibliométriques. Il est issu d'un GIP intégré au HCERES en 2014.
OEB	Cf. Office européen des brevets
Office européen des brevets	Organisation intergouvernementale ayant pour tâche principale de délivrer des brevets européens
Open Archives Initiative Protocol for Metadata Harvesting	<p>Open Archives Initiative - Protocol for Metadata Harvesting, i.e. « protocole pour la collecte de métadonnées de l'Initiative pour les Archives ouvertes »</p> <p>Il permet de constituer et de mettre à jour automatiquement des entrepôts centralisés où les métadonnées de sources diverses peuvent être interrogées simultanément. Utilisé notamment par les Archives Ouvertes et les entrepôts institutionnels, il s'est aujourd'hui largement répandu dans les institutions patrimoniales et notamment les bibliothèques.</p>

Open Researcher and Contributor ID	« Identifiant ouvert pour chercheur et contributeur ». Il correspond à un code alphanumérique <sup>[21]</sup> non propriétaire, qui permet d'identifier de manière unique les chercheurs et auteurs de contributions académiques et scientifiques.
Opérateurs de recherche (publique)	Opérateurs pilotant et assurant la gestion des unités de recherche publiques. Il s'agit principalement des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche.
ORCID	Cf. Open Researcher and Contributor ID.
Organisme de recherche	Les organismes de recherche regroupent trois types d'établissements publics : <ul style="list-style-type: none"> <li>• les Établissements Publics à caractère Scientifique et Technologique (EPST) comme le CNRS, l'INSERM, l'INRA, l'INRIA....,</li> <li>• certains Etablissements Publics à Caractère Administratif (EPA) dont l'ANR,</li> <li>• des Établissements Publics à Caractère Industriel et Commercial (EPIC) comme le CEA, le CNES, le CIRAD, l'Ifremer, le BRGM, etc. ....,</li> <li>• des Groupement d'Intérêts Public comme l'Institut National du Cancer,</li> <li>• des fondations et instituts particuliers (Pasteur, Curie).</li> </ul> Le MENESR compte une trentaine d'organismes de recherche à vocation multidisciplinaire (CNRS) ou finalisée (INSERM, INRA, INRIA, CEA, CNES, IFREMER, etc.).
OST	Cf. Observatoire des sciences et des techniques.
OSU	Cf. Observatoire des sciences de l'Univers.
OTARIE	Outil du CNRS de gestion des projets d'unités.
Pairs	Dans le domaine de l'évaluation scientifique, le terme de pairs désigne les chercheurs d'un même domaine présentant un même niveau reconnu d'expertise scientifique. On parle d'évaluation par les pairs pour désigner un travail d'appréciation qualitative s'appliquant à une recherche personnelle (par exemple dans le cas d'un article soumis à un comité de lecture) ou collective (par exemple dans le cas de la production scientifique d'une entité de recherche). L'évaluation par les pairs est fondée sur la confrontation de points de vue, et elle vise la recherche d'un consensus.
PapESR	Cf. Portail d'aide au pilotage de l'enseignement supérieur et de la recherche.
Partenaire (d'une UMR)	Etablissement qui apporte des moyens à l'UMR (Unité mixte de Recherche), en général plus modeste (que l'apport des établissements tutelles de l'UMR), sans être signataire de la convention de mixité.
Partenaires	Entité socio-économique ou publique (entreprise, collectivité locale, association, établissement, français ou étranger), qui entretient des relations institutionnelles, scientifiques ou contractuelles avec les unités et les établissements supports. NB : Les unités de recherche n'ont pas de personnalité morale et ne peuvent donc contracter par elles-mêmes, en principe. On peut néanmoins reconnaître, par extension, des partenariats entre unités de recherche
Patent Statistical Database	La base de données mondiale de l'OEB sur les statistiques de brevets. Outil d'analyse et de visualisation des données sur les brevets [22] <sup>[22]</sup>
PATSTAT	Cf. Patent Statistical Database.
PCN	Cf. Point de contact national.
PCRD	Cf. Programme-cadre pour la recherche et le développement technologique.
PEDR	Cf. Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche.
Peer review	Cf. Pairs
PELICAN	Application, mise en œuvre par le MENESR et le HCERES, destinée à collecter de manière centralisée et en un lieu unique, puis à rendre accessibles, les informations sur les établissements, les structures de recherche et les formations nécessaires au déroulement des processus d'évaluation et de contractualisation. Elle est commune aux différents acteurs de l'évaluation et de la contractualisation : ministère, HCERES, établissements d'enseignement supérieur, organismes de recherche.
PEPITE	Cf. Pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat.

PERSEE	Programme lancé par le MENESR de publication électronique de revues scientifiques en sciences humaines et sociales. L'intégralité des collections imprimées de revues est numérisée et mise en ligne sur un portail, <a href="http://www.persee.fr">www.persee.fr</a> , qui offre un accès à l'ensemble de ces collections et des possibilités avancées d'exploitation de ces corpus numérisés. Les revues font l'objet d'une sélection pour garantir la cohérence de l'offre éditoriale et scientifique du portail.
Personnel	Agent employé par l'établissement (rémunéré ou non), l'établissement pouvant être son employeur principal ou non, et pour laquelle l'établissement gère une carrière ou un contrat.
PES	Cf. Prime d'Excellence Scientifique.
PFT	Cf. Plateforme Technologique.
PI	Cf. Principal Investigator.
PI	Cf. Propriété intellectuelle.
PIA	Cf. Programme d'Investissement d'Avenir.
Pilier (du PCRD)	Décomposition du PCRD sous forme de priorités politiques
Plateforme	Recoupement d'équipement et de moyens humains destinés à offrir à une communauté d'utilisateurs des ressources technologiques de haut niveau. Une plateforme peut être constituée de plusieurs plateaux techniques. Des ressources humaines et financières peuvent lui être affectées.
Plateforme Technologique	Label qualité délivré à des structures d'appui technologique aux entreprises. La PFT a pour mission d'organiser sur un territoire, de préférence celui d'une ville moyenne, le soutien apporté à la modernisation des entreprises par les établissements d'enseignement : les lycées d'enseignement général et technologique, les lycées professionnels, les établissements d'enseignement supérieur disposant de plateaux techniques autour d'une thématique commune. La PFT met ses équipements et compétences au service des entreprises en exécutant des prestations techniques pour le compte de celle-ci. Elle a également un objectif pédagogique, l'exécution de prestations pour les entreprises étant l'occasion pour l'élève de mettre en œuvre ses acquis, d'appréhender l'entreprise et de faciliter son insertion. Elle est, pour l'établissement, l'opportunité de valoriser la voie technologique et professionnelle et le cas échéant, d'adapter sa formation.
Point de contact national	Dans le cadre de l'accompagnement à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie européenne de recherche (Horizon 2020), ils interviennent en aval des appels à propositions avec pour mission d'informer de sensibiliser et de conseiller les porteurs de projet potentiels sur les opportunités de financement d'Horizon 2020 ; d'identifier les chercheurs susceptibles de répondre aux appels à projets et de les solliciter.
Pôle de compétitivité	Rassemblement sur un territoire donné, d'entreprises, de laboratoires de recherche et d'établissements de formation pour développer des synergies et des coopérations. Ils ont été créés en 2004 dans le cadre du lancement d'une nouvelle politique industrielle en France. En 2014, 71 pôles sont reconnus par l'État. L'identification des candidats au label "pôle de compétitivité" se fait par appel à projets. Les dossiers constitués autour d'un projet doivent se conformer à un cahier des charges précis.
Pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat	Ouverts sur leurs écosystèmes socio-économiques, ancrés sur le territoire, les PEPITE associent établissements d'enseignement supérieur (universités, écoles de commerce, écoles d'ingénieurs), acteurs économiques et réseaux associatifs. Les PEPITE travaillent en réseau pour s'inspirer les uns des autres, permettre aux bonnes idées de se diffuser.
Pôle Régional d'Enseignement Supérieur	Regroupement d'universités, et d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche permettant de mettre en cohérence leurs différents dispositifs, de mutualiser certaines activités et moyens avec pour but de créer des entités proposant une offre de recherche et de formation plus cohérente, plus lisible et mieux adaptée aux besoins des territoires. Vingt-sept de ces pôles ont été constitués entre 2006 et 2013. Depuis cette date, la coordination entre établissements peut prendre la forme soit d'une fusion d'établissement, soit de la participation à une ComUE, soit d'une association.

Portail GALAXIE	Portail RH du MENESR pour les personnels du supérieur, dédié aux opérations relatives au recrutement des attachés temporaires d'enseignement et de recherche, à la qualification et au recrutement en qualité de maîtres de conférences ou professeurs des universités, à l'avancement de grade des enseignants-chercheurs, aux demandes de CRCT (Congés pour recherches et conversions thématiques) et à la PEDR (prime d'encadrement doctoral et de recherche).
Portail d'aide au pilotage de l'enseignement supérieur et de la recherche	Plate-forme générique d'indicateurs et d'outils d'aide à la décision. PapESR vise à accompagner les décideurs de l'enseignement supérieur et de la recherche dans leurs réflexions stratégiques en leur donnant les moyens de caractériser un objet d'étude et de le situer par rapport à ses homologues et dans un environnement. PapESR a également pour objectif l'instrumentation du dialogue entre acteurs centraux et opérateurs en proposant un corpus d'indicateurs partagés et documentés. [23] <sup>[23]</sup>
Post-doctorant	Cf. Chercheur postdoctoral
Pre-print	Document de travail en amont d'une soumission pour publication scientifique, publié sous la forme d'un « pré-print » ou prépublication. Ces documents n'ont pas été vérifiés par les pairs (comité scientifique ou comité de lecture).
PRES	Cf. Pôle Régional d'Enseignement Supérieur.
Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche	Prime instituée par un décret daté du 8 juillet 2009, destinée à reconnaître l'engagement des chercheurs et des enseignants-chercheurs dans l'activité de recherche. Attribuée pour une période de quatre ans renouvelable, elle bénéficie aux personnels lauréats d'une distinction scientifique de niveau national ou international ; aux personnels apportant une contribution exceptionnelle à la recherche ; et aux chercheurs dont l'activité est jugée d'un niveau élevé par les instances d'évaluation dont ils relèvent et satisfaisant à la réalisation d'un enseignement ou d'une activité équivalente. Elle est attribuée de plein droit aux membres de l'UF.
Prime d'Excellence Scientifique	Prime instituée par un décret daté du 8 juillet 2009, remplacée par la Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche (PEDR).
Principal Investigator	Soumissionnaire, bénéficiaire d'une bourse ERC
Professeur des universités	Un des deux corps d'enseignants-chercheurs
Programme	Ensemble de projets de recherche complémentaires. La complémentarité peut être thématique, disciplinaire, structurelle, ou financière. Un programme fournit une ou plusieurs productions. Il est limité dans le temps. Il est rattaché à des thématiques de recherche. Le programme peut être contractualisé ou non (c'est-à-dire faire l'objet ou non d'une convention, ou être un simple regroupement de projets internes à un établissement), être menées ou non en partenariat avec d'autres unités, d'autres participants externes.
Programme-cadre pour la recherche et le développement technologique	Programmes de financement créés par l'Union européenne en vue de soutenir et d'encourager la recherche européenne à des fins de soutien à la compétitivité de l'industrie, conformément au Traité et, plus récemment, l'Espace européen de la recherche (EER) Les derniers programmes cadres sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Période 2007-2013 : Septième programme-cadre (FP7)</li> <li>• Période 2014-2020 : Horizon 2020</li> </ul>
Programme d'Investissement d'Avenir	Programme prévu dans la loi de finances rectificative du 9 mars 2010, dont l'objectif est de renforcer la productivité, d'innover, d'accroître la compétitivité des entreprises mais aussi de favoriser l'emploi et de promouvoir l'égalité des chances en favorisant l'investissement et l'innovation dans 5 secteurs prioritaires, générateurs de croissance et d'emploi : enseignement supérieur et formation, recherche, filières industrielles et PME, développement durable et numérique. L'ANR est l'opérateur pour les actions du programme relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les actions mises en œuvre le sont notamment au travers des instruments suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• les équipements d'excellence (EQUIPEX),</li> <li>• les initiatives d'excellence (IDEX),</li> <li>• les laboratoires d'excellence (LABEX),</li> <li>• les Instituts de recherche technologique (IRT),</li> <li>• les Instituts hospitalo-universitaires (IHU),</li> <li>• les « Initiatives Science - Innovation -Territoires - Economie » (I-SITE). [24] <sup>[24]</sup></li> </ul>

Projet	<p>Ensemble d'activités coordonnées, menées par au moins un des membres d'une unité en collaboration ou non avec une personne morale autour d'un sujet défini, formalisé, dans le but notamment de produire de la connaissance.</p> <p>Un projet peut être contractuel ou non. Les projets peuvent être internes à l'unité, locaux, régionaux, nationaux ou internationaux, avec un ou plusieurs financements et financeurs. Les projets rythment la production de résultats et structurent dans le temps l'activité de l'unité.</p> <p>Les projets sont caractérisés par des dates de début et de fin, et plusieurs attributs descriptifs. Les liens avec d'autres projets ou activités peuvent exister.</p> <p>Un projet peut être financé dans le cadre d'un appel à projet.</p>
Propriété intellectuelle	<p>Ensemble des droits exclusifs accordés sur des créations intellectuelles. Elle comporte deux branches :</p> <p>la propriété littéraire et artistique, qui s'applique aux œuvres de l'esprit, est composée du droit d'auteur et des droits voisins.</p> <p>la propriété industrielle, qui regroupe elle-même, d'une part, les créations utilitaires, comme le brevet d'invention et le certificat d'obtention végétale ou au contraire un droit de protection sui generis des obtentions végétales, et, d'autre part, les signes distinctifs, notamment la marque commerciale, le nom de domaine et l'appellation d'origine.</p> <p>NB : elle comprend un droit moral, attaché à la personne de l'auteur de l'œuvre de manière perpétuelle, inaliénable et imprescriptible.</p>
Publication scientifique	<p>Type de publications considérées comme publication scientifique. Il en existe quatre types :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• revues scientifiques à comité de lecture ;</li> <li>• comptes rendus de congrès scientifique à comité de lecture ;</li> <li>• ouvrages collectifs rassemblant des articles de revue ou de recherche autour d'un thème donné, coordonnés par un ou plusieurs chercheurs appelés éditeurs ;</li> <li>• monographies sur un thème de recherche.</li> </ul>
RCP	Cf. Représentants aux comités de Programme.
Recherche appliquée	<p>Recherche visant à la mise en œuvre pratique des connaissances exploitant les avancées scientifiques et technologiques afin de progresser dans un secteur d'activité donné (se distinguant en cela de la recherche fondamentale, orientée principalement vers la production de connaissances nouvelles)</p> <p>BC : Cette catégorie est désormais remplacée par celle de « recherche finalisée »</p>
Recherche clinique	Recherche (du latin clinice, « médecine exercée auprès du lit du malade ») visant à expérimenter de nouveaux traitements ou de nouvelles techniques.
Recherche finalisée	Recherche orientée vers des questions scientifiques et technologiques associées à des enjeux socio-économiques relatifs à des secteurs particuliers (comme l'énergie, l'environnement, l'information, la santé, l'agriculture, etc.). Elle a pour vocation non seulement de faire progresser la connaissance, mais aussi d'aboutir à des résultats et des innovations applicables au secteur visé et susceptibles d'avoir une incidence sur le fonctionnement de la société
Recherche Hospitalo-Universitaire en santé	Appel à projets dans le cadre du PIA, visant à soutenir des projets de recherche translationnelle en santé ou de recherche clinique, qui pourront s'appuyer sur des recherches fondamentales en biologie, en épidémiologie, en sciences sociales ou en économie de la santé et les prolonger en vue d'un bénéfice pour la prise en charge des patients, l'amélioration de la compréhension des maladies, des traitements plus efficaces et mieux tolérés, ou une amélioration de la performance des systèmes de soin.
Recherche partenariale	<p>Projets ou activités qui donnent lieu à un contrat ou à une convention avec une agence, une collectivité ou un industriel. Cette activité peut être à l'initiative de la structure de recherche puis avoir ensuite fait l'objet d'une contractualisation avec un tiers ou bien être issue d'un appel à projets d'un organisme financeur dans lequel la structure de recherche est impliquée</p> <p>BC : Projets ou d'activités qui donnent lieu à un contrat ou à une convention avec un partenaire socio-économique (agence, collectivité, entreprise etc.). Cette activité peut être à l'initiative de la structure de recherche puis avoir ensuite fait l'objet d'une contractualisation avec un tiers ou bien être lancée à l'occasion d'un appel à projets d'un organisme financeur.</p>
Recherche technologique	Recherche ayant pour objectif d'accroître les connaissances en s'appuyant sur des disciplines scientifiques variées, afin de proposer de nouvelles approches conceptuelles et systémiques, des méthodes, des procédés, des logiciels, des instruments, des outils, et plus généralement créer des objets de toutes natures. Recherche en prise directe avec la société, notamment le monde économique et industriel.
Recherche translationnelle	Recherche, dans le domaine de la médecine, consistant à transférer les innovations scientifiques de la recherche fondamentale vers la recherche clinique.
Référence	Résultat du signalement

Référentiels partagés	<p>Projet visant à proposer un référentiel partagé à l'ensemble des autres applications du système d'information Recherche :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• référentiel des structures,</li> <li>• référentiel des personnels,</li> <li>• nomenclatures,</li> <li>• contrat,</li> <li>• partenaire,</li> <li>• activité,</li> <li>• projet,</li> <li>• programme,</li> <li>• publication,</li> <li>• brevet,</li> <li>• start-up.</li> </ul> <p>Actuellement à l'état projet, une première version est prévue en 2017.</p>
REFP	Cf. Référentiels partagés.
Répertoire national des établissements	Cf. UAI
Répertoire National des Structures de Recherche	<p>Service administré par le MENESR pour référencer au niveau national toutes les structures de recherche publique opérationnelles.</p> <p>Les objectifs du RNSR sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• référencer de façon unique (un seul identifiant national) l'ensemble des structures de recherche (objectif d'exhaustivité) ;</li> <li>• tracer les créations, évolutions, disparitions de structures (état civil, filiations) ;</li> <li>• préciser les tutelles (complétude des données issues de ressources multiples) ;</li> <li>• permettre les exports sur critères.</li> </ul>
Représentants aux comités de Programme	<p>Dans le cadre de l'accompagnement à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie européenne de recherche (Horizon 2020), ils interviennent en amont des appels à propositions.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'avis du comité de programme est nécessaire à l'adoption du programme de travail (bi)annuel, la sélection des projets avant la phase de négociation des contrats.</li> <li>• Le comité de programme est réuni de 4 à 6 fois par an par la Commission (Européenne)</li> </ul>
Réseau Curie	Réseau (association 1901) assurant la promotion et l'accompagnement des structures de transfert de résultats de recherche issus du secteur public vers le monde socio-économique.
Réseau Thématique de Recherche Avancée	<p>Type de structures créées par la loi de programme pour la recherche de 2006, et supprimées par la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche de 2013.</p> <p>La dizaine de RTRA avait pour objet de conduire un projet d'excellence scientifique dans un ou plusieurs domaines de recherche, mené en commun.</p>
Responsable scientifique (d'un consortium dans le cadre d'un projet européen)	Personne désignée par chaque entité contractante d'un projet, chargé du bon déroulement du projet sur le plan scientifique et chargé de l'interface avec le consortium (voire la Commission européenne pour le coordinateur administratif et financier) et son administration
RHU	Cf. Recherche Hospitalo-Universitaire en santé.
RNE	Cf. Unité administrative immatriculée (UAI) Répertoire national des établissements
RNSR	Cf. Répertoire National des Structures de Recherche.
RTRA	Cf. Réseaux Thématiques de Recherche Avancée.
SAIC	Service des activités industrielles et commerciales, service commun d'une université dévolu à la valorisation de la recherche et aux partenariats avec les entreprises privées. Il a pour mission de gérer toutes les activités industrielles et commerciales qui ne sont pas assurées par une société ou un groupement. Ce type de dispositif a été mis en place par le décret n°2002-549 du 19 avril 2002.



SATT	Société d'accélération du transfert de technologies, créée en 2010 par appel à projet de l'ANR dans le cadre du PIA. Détenues majoritairement par des groupements d'établissements et d'organismes de recherche, les SATT doivent conduire à une plus forte professionnalisation de la valorisation de la recherche et à un renforcement des compétences en gérant les activités de valorisation au plus près des laboratoires et de l'écosystème d'entreprises, en lien avec les pôles de compétitivité. Elles devront se substituer aux multiples dispositifs coexistant sur un même site pour constituer de véritables guichets uniques de proximité pour améliorer le service rendu aux chercheurs et aux entreprises.
Sciences humaines et sociales	Ensemble des disciplines scientifiques qui se rapportent à l'être humain, hors médecine.
Scientific Data Management System	Elément du Système de gestion de l'information du laboratoire, assurant la centralisation et l'archivage de tous types de données scientifiques, produites notamment par les ISA (Instrument Software Automation)
SCR	Cf. Structure collaborative de recherche.
SDMS	Cf. Scientific Data Management System.
Search/Retrieval via URL	Protocole d'interrogation de catalogue dans les bibliothèques, équivalent fonctionnel du protocole Z39.50 adapté aux standards technologiques du web (protocole http et format XML).
Séminaire	Réunion de spécialistes ou de techniciens pour étudier des questions ou résoudre des difficultés concernant leur spécialité ou la vie de leurs entreprises
SHS	Cf. Sciences humaines et sociales.
SI Laboratoire	Système d'information du laboratoire : <ul style="list-style-type: none"> <li>• système d'information commun à toutes les structures de recherches,</li> <li>• s'appuyant sur une infrastructure dédiée, commune et centralisée,</li> <li>• indépendant / découplé des SI des établissements et tutelles,</li> <li>• des échanges d'informations avec les SI des établissements et tutelles.</li> </ul> Il ne doit pas être confondu avec le SI Recherche.
SI Recherche	Système d'information de la recherche française, composé : <ul style="list-style-type: none"> <li>• du SI Labo,</li> <li>• des composantes Recherche des SI des établissements (EPST, Universités...),</li> <li>• des composantes Recherche du SI du Ministère de l'Education Nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche..</li> </ul>
SIFAC	Système d'information comptable et financier édité par l'AMUE et déployé dans les universités.
Signalement	Opération destinée à identifier et décrire les documents et à faciliter leur recherche et leur localisation ou plus généralement leur accès mais également le résultat de cette opération (parfois appelé notice ou référence), à savoir un ensemble de métadonnées décrivant le document (titre, auteurs, titre de revue ou nom de colloque, pagination, thématiques...)
Signalement des Thèses En Préparation	Application nationale opérée par l'ABES permettant d'assurer le signalement des thèses en préparation ce qui permet leur référencement et leur indexation dans le moteur de recherche theses.fr [25] [25]
Signalement des Thèses et ARchivage	Application nationale opérée par l'Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur, permettant aux établissements de soutenir de déposer les thèses soutenues sous forme électronique. Ainsi Star applique les traitements obligatoires que sont l'archivage et le signalement de la thèse mais permet également la visibilité de ces thèses sur des plateformes extérieures et l'indexation de leur texte intégral.
SINAPS	Projet de référentiel de l'Amue, visant à améliorer les processus métier et la gouvernance des données
SFR	Cf. Structure collaborative de recherche (SCR). Structure fédérative de Recherche
SNR	Cf. Stratégie Nationale de la Recherche.
SNRI	Cf. Stratégie nationale pour la recherche et l'innovation.
SOR	Cf. structure opérationnelle de recherche.
SOS	Cf. structure Opérationnelle de service.
SRU	Cf. Search/Retrieval via URL.
STAR	Cf. Signalement des Thèses et Archivage.

STEP	Cf. Signalement des Thèses En Préparation.
Stratégie Nationale de la Recherche	Stratégie nationale de recherche décidée par la loi ESR du 22 juillet 2013 <sup>[26]</sup> , comportant une programmation pluriannuelle des moyens et élaborée sous la coordination du MENESR en concertation avec la société civile. Elle a vocation à être révisée tous les 5 ans et mise en œuvre par l'intermédiaire de contrats pluriannuels conclus avec les organismes de recherche et les établissements d'enseignement supérieur et par l'intermédiaire de la programmation de l'ANR <sup>[1]</sup> et les autres financements publics de la recherche.
Stratégie nationale pour la recherche et l'innovation	Politique nationale de recherche et d'innovation définie en 2009 par le MENESR. La Stratégie Nationale de Recherche définie par la loi du 22 juillet 2013 lui succède.
Structure collaborative de recherche	Structures opérationnelles de recherche qui regroupent, en totalité ou en partie, des structures de recherche, de service, de service et recherche, relevant d'organismes de recherche autour d'une thématique scientifique commune. Les entités qui participent à une telle structure conservent leur individualité propre. Sous cotutelles d'universités et d'organismes de recherche publics, elles coordonnent leur activité scientifique et mettent en commun tout ou partie de leurs moyens. Du personnel peut administrativement être affecté à une SFR, en dehors des structures qui la composent.
Structure fédérative de recherche	Cf. Structure collaborative de recherche (SCR)
Structures de diffusion de technologies	Cf. CRITT, CDT, CRT, PFT
Structure opérationnelle de recherche	Laboratoire de recherche du CNRS dont la vocation est de réunir des moyens financiers, matériels et personnels pour la réalisation d'un programme de recherche scientifique dans le cadre des missions statutaires du CNRS. Il s'agit des unités de recherche du CNRS. Elles peuvent être de plusieurs types : unités mixtes internationales (UMI), unités mixtes (UMR), unités propres (UPR), unités de service et de recherche (USR), unités de recherche associées (URA), laboratoires de recherche communs (LRC), formations de recherche en évolution (FRE)
Structure Opérationnelle de service	Unité du CNRS qui a pour objet de mettre des matériels à la disposition des SOR et de mener des actions d'accompagnement de la recherche. Elles peuvent être de plusieurs types: Unités propres de service (UPS), Unités mixtes de service (UMS)
SUDOC	Cf. Système Universitaire de Documentation.
SYMPA	Cf. SYstème de répartition des Moyens à la Performance et à l'Activité.
Symposium	Réunion de spécialistes (philosophes, scientifiques, etc.) consacrée à des échanges sur un sujet particulier.
SYstème de répartition des Moyens à la Performance et à l'Activité	Modèle utilisé par le MENESR permettant de déterminer et répartir la dotation entre les différentes universités, en fonctions de l'activité et de la performance de l'établissement, d'un point de vue enseignement et recherche. Il a été appliqué la première fois en 2009, succédant au système d'allocation San Remo (Système Analytique de Répartition des Moyens). Il est en cours de remplacement par MODAL (modèle d'allocation des moyens)
Système Universitaire de Documentation	Catalogue opéré par l'ABES permettant de localiser les documents possédés par les bibliothèques des universités françaises et autres établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche participant au réseau Sudoc.
TGIR	Cf. Très grandes infrastructures de recherche.
Thématique (du PCRD)	Déclinaison des piliers du PCRD
Theses.fr	Moteur de recherche des thèses de doctorat françaises, opéré par l'ABES
Transfert technologique	Processus désignant le transfert formel à l'industrie de découvertes résultant de la recherche universitaire et la commercialisation de ces découvertes sous la forme de nouveaux produits et services.
Très grandes infrastructures de recherche	Outil établi en vue de mener une recherche propre d'importance et pouvant assurer une mission de service pour une ou plusieurs communautés scientifiques. Son coût de construction et d'exploitation est tel que cela justifie un processus de décision et de financement concerté au niveau national, et éventuellement international, et une programmation pluriannuelle. Son évaluation et sa visibilité sont assurées par des comités scientifiques de haut niveau, le plus souvent internationaux. ; BC : En France par le Haut Comité des TGIR.
Tutelle (d'une UMR)	Entités disposants des droits et obligations des parties à la convention de mixité.
UAI	Cf. Unité administrative immatriculée.
UMR	Cf. Unité Mixte de Recherche.

Unité administrative immatriculée	Code pour les établissements d'enseignement. Anciennement code RNE ou Répertoire national des établissements (depuis 1996)
Unité de recherche	<p>Regroupement temporaire de personnels, éventuellement organisés en équipes, qui relèvent d'un ou plusieurs opérateurs de recherche, pour mener à bien un projet scientifique déterminé, soumis à évaluation. Le directeur d'unité est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet scientifique de l'unité.</p> <p>Une unité (structure de recherche) est créée pour une durée de cinq ans. Elle est dotée de moyens en crédits, personnels, matériels. Elle est dépourvue de personnalité morale : elle n'a pas d'existence juridique propre distincte du ou des établissements tutelles auxquelles elle est rattachée.</p> <p>Le principe de contractualisation (contrat pluriannuel d'établissement) permet le recensement, la labellisation et l'attribution d'un financement par le ministère, après évaluation nationale, des unités.</p> <p>Les unités se différencient par le nombre d'opérateurs de recherche auxquels elles sont rattachées : les Unités Propres (rattachées à un seul opérateur tutelle) et les Unités Mixtes (rattachées à plusieurs opérateurs tutelles). Elles se différencient aussi par leur finalité.</p> <p>Exemple de types d'unités : Unité de Recherche (UR), Unité de Service (US), Unité Mixte de Service (UMS), Unité Mixte de Recherche (UMR), Unité Mixte Internationale (UMI), Centre d'Investigation Clinique (CIC), Equipe d'Accueil (EA), etc.</p> <p>Une unité a de multiples liens avec les structures organisationnelles des établissements tutelles auxquels elle est rattachée.</p> <p>Selon les types d'établissements, les principaux types d'unités de recherche sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CNRS : Structures opérationnelles de recherche (SOR),</li> <li>• INSERM (toutes les équipes sont mixtes) : unités mono-équipe, unités pluri-équipes, équipes de recherche labellisées (ERL), centres de recherche, unités à l'étranger, Centres d'investigation clinique (CIC), équipe de Recherche en Innovation Technologique et Méthodologique (ERIT-M ou ERM), Unités d'innovation Technologique et Méthodologique (UNIT-M),</li> <li>• INRA : Unités de recherche (UR), Unités Mixte de recherche (UMR), Unités expérimentales (UE), Unités sous-contrats (USC),</li> <li>• INRIA : Équipe-projet, Équipe-projet commune,</li> <li>• IRD : Unités mixtes de recherche avec des partenaires français, unités mixtes internationales, laboratoires mixtes internationaux,</li> <li>• Universités : Equipes d'Accueil universitaires. (NB : possibilité d'unité interne aux établissements hors MENESR, qui ne sont pas des EA)</li> </ul>
Unité Mixte de Recherche	Entité associant un ou plusieurs laboratoires de recherche, créée par la signature d'un contrat entre établissements ou organismes de recherche (CNRS, INRA, INSERM, etc.).
Unité Propre de Recherche	Unité de recherche qui relève d'un seul opérateur de recherche.
UPR	Cf. Unité Propre de Recherche.
Valorisation (de la recherche)	<p>Actions permettant de rendre utilisables ou commercialisables les résultats, les connaissances et les compétences de la recherche, via une mise en relation du monde de la recherche et du monde socio-économique.</p> <p>Cela comprend principalement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le transfert de technologie (dont maturation, aide à la création d'entreprise ...)</li> <li>• la recherche et le développement en commun (contrats de recherche...)</li> <li>• la sous-traitance, la consultance</li> <li>• ainsi que la protection industrielle et intellectuelle (formation, sensibilisation).</li> </ul>
Web of Science	Service d'information universitaire en ligne produit par la société ISI - Institute for Scientific Information de Thomson Scientific. Il donne accès à sept bases de données bibliographiques, couvrant la plupart des domaines scientifiques (agriculture, biologie, génie, médecine, sciences de la santé, mathématiques, physique, chimie, anthropologie, droit, sciences de l'information, architecture, la danse, cinéma et théâtre)
WoS	Cf. Web of Science.

## Références

- [1] <http://www.agence-nationale-recherche.fr/>
- [2] <http://www.allenvi.fr/>
- [3] <https://www.allistene.fr/>
- [4] <http://www.allianceathena.fr/>
- [5] <http://www.aviesan.fr/>
- [6] <http://www.bibliothequescientifiquenumerique.fr/?Nouvel-article,49>
- [7] <http://www.cpu.fr/>
- [8] <http://www.cge.asso.fr/>
- [9] <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid56329/les-personnels-de-la-recherche.html>
- [10] <http://www.cnrs.fr/comitenational/>
- [11] <http://www.bibliothequescientifiquenumerique.fr/conditor/>
- [12] <https://www.inpi.fr/fr/protoger-vos-creations/lenveloppe-soleau/enveloppe-soleau>
- [13] [http://fr.wikipedia.org/wiki/15\\_juillet](http://fr.wikipedia.org/wiki/15_juillet)
- [14] <http://fr.wikipedia.org/wiki/Juillet>
- [15] <http://fr.wikipedia.org/wiki/1982>
- [16] <http://www.centre-francais-fondations.org/fondations-fonds-de-dotation/les-formes-de-fonds-fondations/synopsis-par-type-de-fonds-ou-fondation/fondation-universitaire-fu>
- [17] <http://www.fist.fr/qui-sommes-nous/activite/>
- [18] [https://fr.wikipedia.org/wiki/Groupement\\_d%27int%C3%A9r%C3%AAt\\_public](https://fr.wikipedia.org/wiki/Groupement_d%27int%C3%A9r%C3%AAt_public)
- [19] [https://fr.wikipedia.org/wiki/Assistance\\_publicue\\_-\\_h%C3%B4pitaux\\_de\\_Paris](https://fr.wikipedia.org/wiki/Assistance_publicue_-_h%C3%B4pitaux_de_Paris)
- [20] <http://www.hautconseildesbiotechnologies.fr/fr/article/missions>
- [21] <https://fr.wikipedia.org/wiki/Alphanum%C3%A9rique>
- [22] [https://www.epo.org/searching-for-patents/business/patstat\\_fr.html](https://www.epo.org/searching-for-patents/business/patstat_fr.html)
- [23] <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/papesr/front/identification/Connexion>
- [24] <http://www.agence-nationale-recherche.fr/investissements-d-avenir/>
- [25] <http://www.abes.fr/Theses/Les-applications/Step>
- [26] [http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=A33B0DAC4585E2AD1F6071CC5BAE1FCC.tpdjo17v\\_1?cidTexte=JORFTEXT000027735009&dateTexte=20130730](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=A33B0DAC4585E2AD1F6071CC5BAE1FCC.tpdjo17v_1?cidTexte=JORFTEXT000027735009&dateTexte=20130730)

# Sources et contributeurs de l'article

**Glossaire - par ordre alphabétique** *Source:* <http://esr-wikis.adc.education.fr/ca2co/index.php?oldid=2421> *Contributeurs:* Ca2coadmin, Getot, 1 modifications anonymes

## Licence

---

Creative Commons paternité – non commercial – partage à l'identique  
<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/>

---